



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7024^e séance

Mercredi 28 août 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rossi	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Australie	M ^{me} King
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M ^{me} Le Fraper du Helen
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Rwanda	M. Manzi
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/493)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Souhaits de bienvenue à M. Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en espagnol*) : Je voudrais, au début de la présente séance, au nom des membres du Conseil, souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Liu Jieyi, qui se joint à nous aujourd'hui pour la première fois. Nous attendons avec grand intérêt d'établir avec lui une étroite collaboration.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/493)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'Haïti, du Japon, du Mexique, du Pérou, de la Trinité-et-Tobago et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/493, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Je donne la parole à M^{me} Honoré.

M^{me} Honoré (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier très sincèrement la République argentine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, et

l'ensemble de ses membres d'avoir organisé la présente séance dont l'objectif est de présenter au Conseil le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2013/493).

Je me félicite également de cette occasion de faire part au Conseil, pour la première fois en ma qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général, d'une évaluation de l'évolution la plus récente de la situation politique et des conditions de sécurité en Haïti, ainsi que des activités que la MINUSTAH a menées ces derniers mois en appui à la consolidation de la paix, la stabilité politique et le renforcement de l'état de droit.

(L'oratrice poursuit en français)

Je saisis aussi cette occasion pour saluer la présence du Représentant permanent de la République d'Haïti.

(L'oratrice reprend en espagnol)

Je voudrais d'abord remercier tout particulièrement l'ensemble des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police à la MINUSTAH, ainsi que tous les États Membres pour leur collaboration au processus de stabilité et de reconstruction et leur appui inestimable à la consolidation de la paix et de la démocratie en Haïti.

(L'oratrice poursuit en anglais)

Depuis le dernier exposé présenté par mon prédécesseur au Conseil de sécurité en mars dernier (voir S/PV.6936), dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable, les troubles civils et la grande criminalité ayant diminué. Les statistiques indiquent une tendance à la baisse des homicides, des enlèvements et des cas de troubles civils violents pour le premier semestre de cette année, par rapport à la même période en 2012. Cependant, nous avons récemment constaté une augmentation du nombre de manifestations politiquement motivées mêlant des revendications socioéconomiques et d'autres messages antigouvernementaux, relayant notamment le mécontentement portant sur l'impasse électorale actuelle.

Avec l'appui de la Police des Nations Unies, à mesure qu'elle a continué d'assumer davantage de responsabilités, la Police nationale a amélioré ses prestations en assurant la sécurité interne notamment dans les quatre départements – sur les 10 que compte le pays – que la composante militaire de la MINUSTAH avait quittés. Les composantes militaire et de police

de la Mission ont tout de même continué à jouer un rôle important en appuyant la Police nationale pour ce qui est du maintien de la sécurité et de la stabilité en général. Le renforcement de la Police nationale demeure un indicateur important de stabilisation, surtout en ce moment où la MINUSTAH continue de mettre en œuvre son plan de consolidation.

S'agissant de la situation politique, le report systématique des élections sénatoriales partielles et des élections municipales et locales est de plus en plus préoccupant et présente des risques pour le processus de stabilisation. Nous nous félicitons de ce qu'hier, le Président Martelly ait présenté au Parlement le projet de loi électorale, une mesure tant attendue et indispensable pour le démarrage du processus électoral. Cependant, il y a eu de longs retards causés en partie par le fait qu'il a fallu huit mois aux trois branches du pouvoir pour désigner les neuf membres du Conseil électoral, qui a finalement été mis sur pied en avril 2013, et par la transmission tardive du projet de loi électorale par le Conseil électoral au pouvoir exécutif et ensuite par le pouvoir exécutif au Parlement.

Malgré les déclarations publiques répétées du pouvoir exécutif en faveur de la tenue des élections le plus rapidement possible, ces retards ont conduit un certain nombre d'acteurs politiques et de la société civile à exprimer leur scepticisme quant à la probabilité que les élections aient lieu en 2013.

(l'oratrice poursuit en français)

Si les dispositions de la loi électorale de 2008 venaient à être appliquées, et si les élections sénatoriales ne se déroulent pas d'ici janvier 2014, le Sénat, et en conséquence logique le Parlement, risquent d'être inopérants, ce qui marquerait un véritable recul du processus démocratique, qu'Haïti n'a pas le luxe de s'offrir. Dans un tel cas, on ne peut exclure une possible mobilisation des forces de l'opposition et de la société civile qui pourrait déstabiliser la situation politique et sécuritaire.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Les retards dans la présentation du projet de loi électorale par le pouvoir exécutif au Parlement ont alimenté les spéculations parmi les législateurs que le pouvoir exécutif avait délibérément retardé le processus afin d'empêcher le Parlement de fonctionner. Cette perception a conduit un regroupement des principaux partis d'opposition à demander publiquement à plusieurs reprises au Président Martelly d'organiser les élections

en temps voulu comme l'exige la Constitution ou bien de démissionner, popularisant ainsi le slogan suivant : « élections ou démission ».

Entre-temps, la mort soudaine, le 13 juillet, d'un juge qui avait cité à comparaître le Premier Ministre et d'autres hauts responsables gouvernementaux dans le cadre d'une enquête sur des allégations de corruption concernant des membres de la famille présidentielle a soulevé une vive controverse. Les observateurs ont exprimé des inquiétudes quant à l'indépendance du pouvoir judiciaire après une série de mandats d'arrêt prêtant à controverse émis contre des personnes liées à l'enquête sur cette affaire de corruption présumée. En attendant, les commissions spéciales du Sénat et de la Chambre des députés se sont penchées sur les circonstances de la mort du juge en question.

Dans ce climat de polarisation et de suspicion mutuelle, je suis restée en contact avec les principaux acteurs politiques haïtiens des deux bords afin de promouvoir un dialogue, dans le but de parvenir à un compromis sur la voie à suivre, en particulier en ce qui concerne les élections. En outre, je me suis entretenue régulièrement avec les membres du corps diplomatique accrédité en Haïti, notamment les pays fournisseurs de contingents, pour m'assurer que tout est mis en œuvre pour assurer la continuité des institutions du pays, et en particulier le fonctionnement du Parlement au-delà de janvier 2014. Il est essentiel pour nous, en tant que communauté internationale, de continuer à faire preuve d'unité et à nous exprimer d'une seule voix.

En ce qui concerne la consolidation de la MINUSTAH sur la base de certaines conditions, les composantes militaire et de police ont achevé la réduction partielle de leur personnel au cours de la période considérée, tel que prévu par la résolution 2070 (2012). La Mission est prête à procéder à de nouveaux ajustements s'agissant de ses effectifs, conformément aux instructions qui pourraient être données par le Conseil à cet égard en octobre.

En ce qui concerne le choléra, au 29 juin 2013, l'épidémie avait fait 8 173 morts et plus de 660 000 malades. Le budget du Plan national d'élimination du choléra est de 443,7 millions de dollars pour la période 2013-2015, pour lesquels il y a eu des annonces de contributions à hauteur de 47%. Les Nations Unies continuent d'appuyer les efforts du Gouvernement haïtien s'agissant des priorités à court et à moyen terme qui permettront d'éliminer la transmission du choléra dans le pays.

Mon prédécesseur, ainsi que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général auprès de la MINUSTAH et moi-même nous sommes entretenus plusieurs fois avec le Président Martelly et le Premier Ministre Lamothe pour leur expliquer la réduction progressive des effectifs de la MINUSTAH, son plan de consolidation et les quatre indicateurs de stabilisation. Les deux dirigeants se sont dits favorables à un retrait progressif de la Mission à mesure que les institutions nationales se doteraient de moyens renforcés. À cet égard, un groupe de travail mixte Gouvernement-MINUSTAH a été créé en avril pour suivre le transfert progressif et ordonné des responsabilités au Gouvernement. Il est crucial que le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSTAH, déploie des efforts sur plusieurs fronts pour accomplir des progrès par rapport aux indicateurs de stabilisation.

Les progrès enregistrés en termes de stabilité et de sécurité doivent être préservés en vue de l'aboutissement des efforts que continue de déployer Haïti pour établir des partenariats économiques, attirer des investissements étrangers et promouvoir le développement socioéconomique – pierre angulaire d'une stabilité durable.

S'agissant des indicateurs relatifs à la formation de la police, pour que les objectifs du Plan de développement 2012-2016 de la police soient réalisés, le Gouvernement et les États Membres doivent faire preuve d'un engagement soutenu et s'assurer que les ressources nécessaires à la constitution de forces de police professionnelles, fiables et responsables sont bien disponibles. Parmi les problèmes qui subsistent dans ce domaine, on peut citer le fait que la police n'est pas présente dans toutes les régions en raison de la pénurie de personnel et la nécessité de continuer à renforcer les capacités administratives et de gestion de la police et son Inspection générale.

Les retards dans la mise en place du Conseil électoral et l'absence de clarté quant à la loi électorale ont jusqu'ici empêché l'organe électoral d'avancer de manière appréciable dans les préparatifs du processus électoral. Néanmoins, le Conseil électoral a déposé une requête pour que ses dépenses opérationnelles soient incluses dans le budget national 2013-2014; et le Directeur général et des conseillers ont commencé à établir le planning électoral. L'objectif de la MINUSTAH est de créer des conditions permettant au Gouvernement haïtien d'assumer progressivement la responsabilité de la gestion du processus électoral.

S'agissant du respect de l'état de droit, les mécanismes de contrôle et de définition des responsabilités prévus dans la Constitution ont été mis en place, mais le Gouvernement et ses partenaires internationaux doivent impérativement continuer à renforcer les capacités de ces institutions. Ainsi, à défaut de mettre en place une Inspection générale forte pour prendre en charge la vérification des antécédents des juges avant leur nomination, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ne sera pas à même d'exercer un contrôle efficace sur le pouvoir judiciaire. Renforcer l'état de droit implique également de permettre aux principales institutions de contrôle d'opérer en toute indépendance.

Concernant les indicateurs de gouvernance de la Mission, la MINUSTAH s'est employé, dans le cadre de ses bons offices, à encourager les acteurs nationaux à se concerter afin de mettre un terme à l'impasse électorale. Pendant la période considérée, la tension qui règne entre le pouvoir exécutif et le Parlement a fait obstacle à l'adoption d'un programme législatif consensuel, autre indicateur clef de gouvernance. Cette situation a empêché d'avancer sur la voie des réformes législatives capitales telles que la loi contre le blanchiment d'argent, la loi sur le financement des partis politiques et la révision du code pénal et du code de procédure pénale.

(l'oratrice poursuit en français)

En conclusion, Haïti se trouve à un tournant critique. En effet, les progrès enregistrés dans les domaines de la sécurité et de la stabilisation, ainsi que les efforts concertés du Gouvernement Martelly/Lamothe en faveur du développement socioéconomique pourraient être compromis par une instabilité résultant de la polarisation liée à l'impasse électorale. La MINUSTAH, en étroite consultation avec ses partenaires internationaux, poursuit son travail afin de convaincre les interlocuteurs nationaux qu'un consensus politique minimal, qui permette la tenue des élections le plus tôt possible, ainsi qu'un accord portant sur la continuité des institutions, est dans leur meilleur intérêt ainsi que celui de la nation.

À cette fin, l'intérêt démontré par les intervenants nationaux en faveur d'un dialogue comme moyen d'entente est une raison de demeurer optimiste, et devrait être encouragé. Une initiative de médiation, ainsi que nos efforts intensifiés de promotion du dialogue entre les acteurs nationaux, pourrait constituer la base d'un processus intra-haïtien qui serait capable de surmonter l'impasse actuelle et de prévenir une crise potentielle,

laquelle pourrait avoir une incidence sur la stabilité du pays.

(l'oratrice reprend en espagnol)

La recherche de moyens visant à faciliter le dialogue et le consensus entre les Haïtiens est un facteur indispensable, à l'heure de construire un pays à même de fonctionner en toute autonomie, avec des institutions démocratiques qui apportent des réponses concrètes face aux nombreux défis qu'il reste à surmonter, et pour permettre à Haïti de sortir de la crise institutionnelle cyclique qui caractérise le pays – et qui l'a souvent paralysé.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je remercie M^{me} Honoré de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de son exposé qui, associé au rapport du Secrétaire général (S/2013/493), souligne que si des progrès sont indéniables en Haïti, il reste encore beaucoup à accomplir pour les pérenniser.

Les États-Unis réaffirment leur appui au plan de consolidation de la MINUSTAH en fonction de la situation, tel qu'il a été élaboré par le Secrétaire général, et à la recommandation de ce dernier que d'autres éléments militaires se retirent dès lors que les conditions sur le terrain le permettront et dans la mesure où la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) conservera des capacités robustes d'intervention rapide. La stabilité politique en particulier est impérative pour la poursuite des progrès en Haïti. L'établissement d'un Collège transitoire du Conseil électoral était une étape importante, mais les retards persistants dans la programmation des élections locales, municipales et sénatoriales sont préoccupants. Ces élections doivent se tenir aussi rapidement que possible et doivent être crédibles, libres, régulières et inclusives. À cette fin, nous nous félicitons de la présentation du projet de loi électorale au Parlement et engageons les responsables politiques haïtiens à collaborer dès maintenant pour publier une nouvelle loi électorale qui respecte pleinement la Constitution haïtienne. À cet égard, les États-Unis apprécient grandement les efforts de la Représentante spéciale pour promouvoir le dialogue entre les acteurs politiques haïtiens.

La sécurité est une condition *sine qua non* de la stabilité politique; en conséquence, consolider les acquis récents en matière de sécurité, comme l'amélioration des prestations de la Police nationale et le renouvellement du programme de recrutement de la Police, est essentiel pour l'avenir d'Haïti. Nous encourageons la MINUSTAH à continuer à faire du renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne la priorité absolue. Cela doit passer par des initiatives importantes de recrutement et de rétention afin de permettre à la Police d'atteindre l'objectif fixé de 15 000 agents d'ici à 2016, en mettant l'accent sur le recrutement des femmes et de personnels spécialisés capables de répondre aux besoins identifiés par le Secrétaire général dans son rapport.

Les États-Unis souhaitent que la MINUSTAH continue de promouvoir son programme de lutte contre la violence de proximité, car il renforce la sécurité publique en offrant aux jeunes à risque des possibilités d'emploi productif et en réduisant la possibilité qu'ils soient recrutés dans des bandes. Si nous voulons assurer une meilleure sécurité à long terme, l'amélioration du maintien de l'ordre ne saurait suffire à elle-même, mais doit être accompagnée par une amélioration de l'état de droit. Les États-Unis appuient donc énergiquement l'assistance apportée par la MINUSTAH aux institutions haïtiennes chargées de garantir l'état de droit. Nous saluons également le nouveau mécanisme de coordination du groupe de travail sur l'état de droit, qui devrait travailler en concertation étroite avec la société civile, les donateurs et le Gouvernement haïtien afin d'identifier les priorités du secteur judiciaire et de fixer des indicateurs concrets réalistes s'agissant des priorités d'Haïti en matière d'état de droit, notamment s'agissant de la protection des droits de l'homme de tous les Haïtiens.

Dans la même veine, l'établissement par le Gouvernement de la commission interministérielle des droits de l'homme pour promouvoir et protéger les droits de l'homme est un pas dans la bonne direction. En juillet, la déclaration du Gouvernement appelant à faire preuve de tolérance et à rejeter la violence et la discrimination à l'encontre des populations lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres était également positive.

En effet, protéger les citoyens haïtiens les plus vulnérables doit continuer de figurer parmi les priorités du Gouvernement haïtien et de la MINUSTAH. Il est tragique de constater que les violences sexuelles et sexistes perdurent en Haïti. Il s'agit d'un problème important, contre lequel la MINUSTAH doit continuer

de lutter, notamment en formant la police à prévenir ces crimes et à y répondre. Entretemps, la réinstallation volontaire des personnes déplacées doit se poursuivre d'une manière pleinement respectueuse des droits des personnes déplacées, tandis que les personnes résidant dans des camps doivent bénéficier des services et de la sécurité dont elles ont besoin.

La santé et le bien-être de la population haïtienne sont importants pour les États-Unis. Dans le cadre de notre vaste programme d'assistance en Haïti, et en coordination avec l'ONU et les autres donateurs, nous continuons d'appuyer les efforts du Gouvernement haïtien pour traiter et prévenir le choléra.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer avec force notre appui à la politique de tolérance zéro de la MINUSTAH face à l'exploitation et aux abus sexuels. Ces incidents ternissent l'image de la MINUSTAH et de l'ONU, et nous exhortons à continuer de consentir des efforts déterminés pour prévenir lesdits exploitation et abus sexuels, ainsi que tout autre comportement délictueux de la part des soldats de la paix.

Enfin, je voudrais renouveler la profonde gratitude que nourrissent les États-Unis envers tous ceux qui servent au sein de la MINUSTAH et qui œuvrent sans relâche, jour après jour, pour améliorer la vie de la population haïtienne.

À l'heure où la MINUSTAH progresse dans son plan de consolidation conçu en fonction de la situation, les États-Unis se félicitent de l'examen prochain par le Secrétaire général de la manière dont les Nations Unies peuvent le mieux contribuer à la stabilisation et au développement d'Haïti.

Bien que des difficultés majeures subsistent, Haïti devient plus stable. Les États-Unis restent déterminés à travailler avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, ainsi qu'avec les Nations Unies et leurs partenaires internationaux, pour assurer au pays un avenir plus sûr et plus prospère.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général du rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2013/493) ainsi que du point fait sur les progrès faits durant la période à l'examen, au cours de laquelle s'est poursuivie l'application du Plan de consolidation de la Mission présenté dans son précédent rapport (S/2013/139). Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, et la

remercions de présenter l'actuel rapport du Secrétaire général.

Je saisis cette occasion de féliciter une nouvelle fois la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, qui continuent de jouer un rôle important dans l'appui au redressement et à la stabilisation d'Haïti.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, les progrès réalisés dans la stabilisation d'Haïti depuis le déploiement initial de la MINUSTAH en 2004 ont été considérables. La situation sécuritaire d'ensemble dans le pays est restée relativement stable pendant toute la période à l'examen, avec une diminution tant des troubles civils que des crimes les plus graves. La performance de la Police nationale haïtienne continue de s'améliorer alors qu'elle assume une responsabilité accrue en matière de sécurité interne. Nous louons aussi le Gouvernement de ses efforts pour poursuivre le développement socioéconomique qui a conduit, entre autres, à un renforcement marqué du partenariat économique.

En même temps, Haïti continue à se heurter à de nombreuses difficultés. Comme le Secrétaire général l'a signalé, le processus démocratique en Haïti demeure exposé à des revers imputables à l'instabilité politique et aux luttes entre les diverses branches du Gouvernement. Il importe que tous les acteurs politiques en Haïti s'engagent dans un dialogue constructif afin de préserver les progrès déjà faits et d'aborder leurs divergences dans un esprit de compromis. Ce dialogue est particulièrement important s'agissant de parvenir à un consensus politique minimal sur la tenue, aussitôt que possible, d'élections trop longtemps différées et sur les principales priorités législatives. Il est essentiel que les Nations Unies continuent de prêter leur appui aux prochaines élections et de contribuer au progrès en cours concernant le lancement du processus électoral.

Il importe aussi de maintenir les progrès réalisés dans la mise en place des capacités de la Police nationale haïtienne. De nouveaux efforts sont nécessaires pour consolider les institutions chargées d'assurer l'ordre public, réformer le secteur de la sécurité, attirer des investissements, promouvoir le développement durable et mieux enraciner la démocratie. La protection des groupes vulnérables, en particulier femmes, enfants et personnes déplacées, doit rester un souci prioritaire. D'immenses pas ont été accomplis concernant la réinstallation des personnes déplacées par le séisme de 2010, bien que leur protection reste une source de préoccupation, en même temps que l'insécurité

alimentaire, le financement humanitaire en rapide diminution et les profondes déficiences institutionnelles et structurelles. La poursuite d'un engagement résolu de la communauté internationale et des efforts des autorités haïtiennes demeure cruciale pour améliorer la situation humanitaire actuelle, en particulier concernant l'épidémie de choléra en cours.

Pour terminer, nous prenons note de l'information fournie dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que, conformément à la résolution 1270 (2012), les composantes militaire et de police ont achevé la réduction de leur personnel prévue par le mandat durant la période à l'examen. La MINUSTAH a toujours un rôle essentiel dans le maintien de la sécurité et de la stabilité en Haïti. L'Azerbaïdjan appuie la prorogation du mandat de la Mission pour une année de plus. Il importe qu'une nouvelle réduction éventuelle des effectifs de la Mission, comme le Secrétaire général le recommande dans son rapport, soit subordonnée à la situation sécuritaire et politique sur le terrain. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général et ses propositions sur la voie à suivre.

M. Maes (Luxembourg) : Je remercie l'Argentine d'avoir organisé sous sa présidence du Conseil ce débat sur Haïti, qui est relevé par votre présence, Monsieur le Président. Je souhaite également féliciter la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M^{me} Sandra Honoré, pour sa nomination et la remercier pour son exposé très complet. Nous lui souhaitons un plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Comme M^{me} Honoré, nous estimons que Haïti se trouve dans un tournant critique. Nous reconnaissons les progrès importants qui ont été réalisés en Haïti depuis le séisme qui a frappé le pays en janvier 2010. Mais nous sommes aussi conscients des nombreuses difficultés auxquelles continue de se heurter le processus de stabilisation. Pour y remédier, la priorité va certainement à la tenue dans les meilleurs délais d'élections libres, régulières, crédibles et ouvertes à tous. La mise en place du Collège transitoire du Conseil électoral permanent, le 19 avril dernier, a été un pas dans la bonne direction. Nous saluons aussi la création, le 24 juin dernier, d'une équipe mixte composée de représentants de ce Collège transitoire, de la MINUSTAH, du Programme des Nations Unies pour le développement et de différents

ministères, qui a été chargée par le Premier Ministre d'accélérer les préparatifs des élections. Nous saluons enfin le fait que le projet de loi électoral ait été soumis hier par le Président Martelly au Parlement. Ces mesures doivent être suivies par une action déterminée de tous les acteurs politiques en faveur de la tenue des élections aussitôt que possible.

Le Luxembourg soutient les efforts de la MINUSTAH pour appuyer le processus électoral, y compris pour réaliser l'objectif d'une participation plus importante des femmes dans le processus politique.

Vu l'ampleur des défis à affronter, il est indispensable que Haïti se dote, avec le soutien de la communauté internationale, d'un système de gouvernance efficace et inclusif, capable de répondre aux besoins des Haïtiens. Le blocage entre les pouvoirs exécutif et législatif ne saurait persister. Nous souscrivons entièrement au rapport du Secrétaire général (S/2013/493) lorsqu'il affirme que tout consensus sur la question des élections doit s'accompagner de la définition de grandes priorités sur le plan législatif pour promouvoir le renforcement des institutions, protéger les investissements et faire respecter les droits de l'homme.

L'édification de l'état de droit n'avance que lentement, et le système de la justice manque d'indépendance par rapport au pouvoir politique. Dans son rapport, le Secrétaire général mentionne à juste titre la nécessité de mettre fin au climat d'impunité. Le procès en cours contre l'ancien Président Jean-Claude Duvalier représente un test important à cet égard. Il faut également veiller à renforcer le respect des droits de l'homme, notamment en protégeant au mieux les groupes vulnérables. Malgré l'action louable du groupe de la protection de l'enfance de la MINUSTAH, nombre de violences, y compris sexuelles, continuent d'être commises contre des enfants. Nous aussi avons noté avec préoccupation la mention dans le rapport du Secrétaire général de cas d'esclavage d'enfants.

Dans un registre plus positif, nous constatons que la situation sécuritaire est demeurée relativement stable. On observe une diminution des troubles civils et de la grande criminalité. Le renforcement de la Police nationale d'Haïti progresse. La Police a amélioré ses prestations, notamment en assurant la sécurité dans les quatre départements que la composante militaire de la MINUSTAH a quittés. Il convient également de se féliciter du recrutement plus efficace des cadets en vue d'atteindre l'objectif de 15 000 agents en activité fixé pour 2016. Bien entendu, le renforcement de la Police

nationale doit aller de pair avec sa professionnalisation, et à cet égard, les cas de recours excessif à la force sont inquiétants.

La situation humanitaire du pays demeure très préoccupante. Un million et demi de personnes souffrent d'insécurité alimentaire sévère, dont un nombre important d'enfants de moins de 5 ans. L'épidémie du choléra, qui a coûté la vie à plus de 8 000 personnes, continue de faire des ravages, et nous nous félicitons de l'initiative lancée en décembre dernier par le Secrétaire général en faveur de l'élimination du choléra en Haïti. La communauté internationale se doit d'aider les populations affectées.

Pour sa part, le Luxembourg reste activement engagé pour aider Haïti à surmonter les défis liés à la situation humanitaire et à la reconstruction du pays.

Pour conclure, le Luxembourg réaffirme son soutien au plan de consolidation adaptable pour la stabilisation en Haïti, élaboré conjointement avec les autorités haïtiennes pour la période 2013-2016. Il est important que la MINUSTAH concentre son action sur les tâches essentielles réalisables dans un délai raisonnable. Nous saluons les réflexions en cours en vue de poursuivre la reconfiguration de la MINUSTAH à moyen terme. En attendant les propositions qui figureront à ce sujet dans le prochain rapport du Secrétaire général, mon pays est favorable au renouvellement du mandat de la MINUSTAH pour un an, jusqu'au 15 octobre 2014.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous saluons votre présence parmi nous aujourd'hui. Nous souhaitons également la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la République populaire de Chine. Nous félicitons la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, de sa nomination, et la remercions pour son premier exposé sur la situation en Haïti. Nous rendons également hommage au personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui a travaillé sans relâche sur le terrain avec le Gouvernement et le peuple haïtiens à la reconstruction du pays. Une grande partie de cette tâche a été accomplie pendant des catastrophes naturelles et une épidémie continue de choléra. S'il y a encore beaucoup de travail à faire, le dernier rapport du Secrétaire général est néanmoins très encourageant.

Depuis le dernier débat du Conseil sur Haïti en mars dernier (voir S/PV.6936), des mesures fort nécessaires ont été prises sur la tenue – qui n'a que trop tardé – d'élections. La présentation hier au Parlement

par le Président d'un projet de loi électorale est la dernière en date de ces mesures, et il faut s'en féliciter. Nous restons toutefois extrêmement préoccupés par le report systématique des élections. La tenue dans les plus brefs délais d'élections libres, régulières, ouvertes à tous et crédibles est d'une importance critique pour le relèvement, la reconstruction et le développement d'Haïti. Nous exhortons tous les acteurs politiques à œuvrer à l'élaboration du consensus politique nécessaire à la mise en place de la législation requise pour la tenue des élections, et afin que la MINUSTAH puisse continuer à fournir l'assistance électorale et l'appui logistique nécessaires à la tenue de ces élections.

La stabilité politique et le développement économique en Haïti sont également en étroite corrélation l'un avec l'autre. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Président Martelly sur le renforcement des institutions en vue de faciliter l'investissement étranger propice au développement socioéconomique. Nous notons que les efforts déployés pour attirer l'investissement étranger ont donné lieu à une augmentation considérable des partenariats économiques. L'intégration dans la région des Caraïbes devrait également favoriser le développement d'Haïti. L'ouverture du Président sur la région est de bon augure. Pour la première fois, Haïti a assumé la présidence tournante semestrielle de la Communauté des Caraïbes et organisé une réunion des chefs de gouvernement de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes. Si tout ceci est positif, de véritables changements ne se produiront qu'avec la poursuite du développement, de la croissance, de la coopération régionale, ainsi que des efforts constants visant, comme l'a souligné la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, à ce que le risque continu d'instabilité politique ne compromette pas les progrès réalisés.

L'accent mis par la MINUSTAH sur le renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne continue de produire des résultats, comme le montre le fait que les autorités locales assument la responsabilité croissante des fonctions de police. Une coopération étroite entre la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne dans le cadre de la lutte contre la violence et la criminalité a donné des résultats. Sur cette base et compte tenu des réalités sur le terrain, nous souscrivons à la proposition du Secrétaire général tendant à procéder à une nouvelle réduction de la composante militaire de la MINUSTAH.

Nous saluons les efforts continus déployés par le Secrétaire général pour éliminer le choléra d'Haïti. Le financement et la coordination des travaux entre les diverses parties prenantes continuent toutefois de poser un défi majeur. Pour éradiquer cette maladie, il est essentiel d'établir une coordination entre les organismes nationaux haïtiens, les organisations multilatérales et les autres partenaires. Nous restons extrêmement préoccupés par la violence sexuelle et sexiste, notamment contre des mineurs, ainsi que par l'augmentation récente de la violence homophobe.

Nous félicitons la MINUSTAH d'avoir publié sans tarder un communiqué de presse le 16 août, appelant les Haïtiens à plus de tolérance. Nous exhortons le Gouvernement haïtien à poursuivre sa coopération avec la MINUSTAH en vue d'intensifier les efforts visant prévenir de nouveaux incidents, à inspirer le respect des droits de l'homme et à renforcer la procédure judiciaire.

Nous apprécions l'inclusion dans le rapport du Secrétaire général d'un rapport intérimaire sur le plan de consolidation de la MINUSTAH et prenons note de la création d'un groupe de travail mixte Gouvernement-MINUSTAH chargé de suivre le transfert progressif et ordonné des responsabilités au Gouvernement. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de présenter diverses options pour le rôle de l'ONU en Haïti au-delà de 2016 qui devraient figurer dans son prochain rapport. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec Haïti et avec d'autres États Membres à la meilleure façon pour Haïti de se passer de l'appui de l'ONU, de renforcer ses institutions et sa gouvernance, afin d'assurer la sécurité, la justice et des emplois et de mettre fin au cycle de la pauvreté et de la violence.

M. Loulichki (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer d'avance, Monsieur le Ministre, nos félicitations pour une présidence argentine riche et réussie du Conseil de sécurité durant ce mois d'août singulièrement chargé, mobilisant aussi bien la présidence que tous les membres du Conseil de sécurité jusqu'aux ultimes moments de ce mois d'août.

Je tiens également à féliciter la nouvelles Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, pour sa nomination, la remercier pour sa présentation et lui exprimer, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), toute notre appréciation pour le travail accompli. Je salue enfin notre collègue, l'Ambassadeur Liu Jieyi, Représentant

permanent de la Chine, pour sa première participation à nos travaux, en lui souhaitant un plein succès.

Le Maroc se félicite des efforts consentis par les autorités haïtiennes dans divers domaines, notamment ceux liés au développement de la police, au renforcement des capacités en matière électorale, à la construction de l'état de droit, à la promotion et à la garantie des droits de l'homme, ainsi qu'à la bonne gouvernance.

Sur le plan politique, la mise en place du Collège transitoire du Conseil électoral permanent et les avancées obtenues dans la mise en œuvre du programme gouvernemental dit des « 5 E » sont des développements positifs dont nous nous félicitons.

Il reste maintenant à parachever les procédures constitutionnelles qui permettront d'organiser les élections sénatoriales, municipales et locales dans les meilleurs délais possibles, et nous considérons à cet égard comme un signal positif la soumission hier, comme nous l'a indiqué Madame la Représentante, de la loi électorale par le Président Martelly. Nous saluons à cet égard la mise en place d'une équipe conjointe composée de représentants du Gouvernement, de la MINUSTAH et de l'ONU pour accélérer la tenue de ces élections. Nous saluons également les efforts de la Représentante spéciale, M^{me} Honoré, dans ce domaine et en particulier en ce qui concerne l'adoption et la promulgation de la loi électorale et la promotion du dialogue entre les différents composantes du pouvoir afin d'atteindre un consensus permettant la tenue d'élections dans les plus brefs délais.

Au niveau de la sécurité, l'action collective de la MINUSTAH et de la Police nationale haïtienne commencent à porter ses fruits, contribuant ainsi à l'amélioration progressive et perceptible de la situation dans le pays. Le recrutement et le développement des capacités de la Police nationale, conformément au plan de développement 2012-2016, lui a permis d'assumer une plus grande responsabilité de pallier au retrait de la MINUSTAH de quatre départements. Le recul d'ailleurs de 50 % des actes criminels et des enlèvements par rapport à 2012 est, à cet égard, extrêmement rassurant. Le recul d'ailleurs de 50 % du nombre d'actes criminels et de kidnappings par rapport à 2012 est à cet égard extrêmement rassurant.

Sur le plan humanitaire, bien que des résultats encourageants aient été enregistrés en matière de relogement de la population déplacée fin juin 2013, près de 279 000 personnes sont toujours logées dans 352

camps dans des conditions sanitaires déplorables. De plus, la persistance de l'insécurité alimentaire, aggravée par les répercussions de l'ouragan Sandy en 2012, continue de toucher près de 1,5 million de personnes.

Conscient de sa responsabilité première dans l'amélioration de la situation socioéconomique de sa population, le Gouvernement s'est fortement investi, durant la période considérée dans le rapport du Secrétaire général, dans la promotion et l'attrait des investissements étrangers. Ces efforts sont à encourager, surtout au vu du recul de l'aide internationale.

Depuis sa mise en place, la MINUSTAH a contribué de manière décisive aux opérations de stabilisation du pays, et l'on ne peut que féliciter l'ensemble des composantes de la Mission pour le travail accompli jusqu'à présent malgré les difficultés et les obstacles rencontrés. Tout en appuyant le Gouvernement haïtien dans ses efforts visant à assumer ses responsabilités, notamment en matière de sécurité et de développement socioéconomique, nous appelons la MINUSTAH à maintenir et à poursuivre son appui précieux aux autorités haïtiennes, en étroite collaboration avec l'équipe de pays et les partenaires régionaux et internationaux d'Haïti.

Tout à l'heure, la Représentante spéciale du Secrétaire général a reconnu et souligné les efforts des hautes autorités haïtiennes sur le plan de la sécurité et dans les domaines de l'économie et de la reconstruction. Elle a aussi, et à juste titre, insisté sur l'importance de la tenue des élections programmées dans les meilleurs délais. Les forces politiques haïtiennes se trouvent ainsi interpellées à cette étape très cruciale de l'histoire contemporaine de leur pays. Elles sont appelées à transcender leurs divergences en mettant l'intérêt national au-dessus de considérations partisans, dans l'intérêt de la stabilité d'Haïti et du bien-être de son peuple. Nous espérons qu'elles seront à la hauteur de cette responsabilité, et nous sommes convaincus qu'elles ne ménageront aucun effort pour arriver à cette stabilité, rétablir la normalité en Haïti et se lancer sur la voie du développement durable du pays.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier de présider la présente séance du Conseil de sécurité. Nous saluons la présence de M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, et la remercions de son exposé édifiant. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (S/2013/493),

qui contient des recommandations concrètes pour l'avenir.

La paix et le progrès en Haïti constituent un objectif commun du peuple haïtien, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. La situation s'est transformée d'une manière remarquable. Le peuple haïtien, qui est brave et résistant, a accompli des avancées importantes vers la stabilité, la croissance et le développement. Le séisme dévastateur de 2010 et l'ouragan Sandy ont anéanti les progrès accomplis au fil de nombreuses années. Mais aujourd'hui, nous constatons qu'un Haïti nouveau prend de l'essor après ces tragédies. Des problèmes persistent, mais la détermination du peuple haïtien à reconstruire le pays est plus forte.

Haïti a franchi des étapes importantes. Le pays avance sur la voie de la stabilité politique et du progrès économique. D'une manière générale, le plan de consolidation semble être en voie d'aboutir. Les efforts déployés par le Président Martelly pour attirer des investissements étrangers afin de promouvoir la création d'emplois et le développement socioéconomique ont permis de créer de nouveaux partenariats et débouchés économiques. L'exécution de projets pour la construction de routes, d'établissements scolaires, de cliniques, ainsi que la production agricole et la reforestation, permettra de stimuler l'économie, ce qui est indispensable.

Des progrès ont été également réalisés dans d'autres domaines. L'accent mis par le Gouvernement sur la solidarité nationale et le renforcement des institutions, en particulier la création du Collège transitoire du Conseil électoral permanent, sont autant de signes encourageants pour le peuple haïtien et le Conseil. Les prestations de la Police nationale se sont améliorées. Les troubles civils et la grande criminalité ont diminué. Le processus de réinstallation des personnes déplacées par le séisme de 2010 se poursuit à un rythme rapide. Haïti exerce plus d'influence dans la région depuis que le Président Martelly a assumé la présidence de la Communauté des Caraïbes.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, les graves problèmes qui subsistent risquent de mettre en péril les progrès réalisés jusqu'ici. Il faut aplanir rapidement les divergences entre le pouvoir exécutif et le Parlement pour parvenir à un consensus en vue de la tenue des élections sénatoriales partielles et des élections municipales et locales. Les retards dans la tenue de ces élections risquent d'avoir une incidence négative sur les prochaines élections prévues en 2014,

de saper le processus démocratique en cours et de compromettre la réalisation des objectifs économiques. Le Gouvernement haïtien et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doivent continuer à œuvrer de concert afin d'atteindre les indicateurs de stabilisation. Le Gouvernement haïtien doit allouer davantage de fonds au Conseil électoral et à la Police nationale en vue de leur renforcement et de leur fonctionnement optimal. Dans le même temps, la communauté internationale doit prendre dûment en compte les besoins du Gouvernement haïtien et l'aider à surmonter les obstacles auxquels il se heurte en matière de capacités et de gestion du processus électoral.

Haïti a besoin d'un secteur de la sécurité fort. Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités haïtiennes pour redynamiser le recrutement et la formation au sein de la police. Il convient d'atteindre les objectifs et les indicateurs du plan de développement de la Police nationale haïtienne fixés par la MINUSTAH et la Police nationale haïtienne elle-même en vue de la constitution de forces de police professionnelles, fiables et responsables.

En ce qui concerne les institutions garantes de l'état de droit, deux points sont particulièrement importants. Les partenaires internationaux d'Haïti doivent tout mettre en œuvre pour renforcer les capacités de ces institutions. Pour sa part, le Gouvernement haïtien doit garantir l'indépendance de la Police nationale, du Conseil supérieur de la magistrature et de l'Unité de lutte contre la corruption. Il faut œuvrer à la réalisation des objectifs relatifs à l'éradication du choléra, à la sécurité alimentaire et la préparation des interventions en cas de catastrophe naturelle. Nous appelons à une coordination et une cohésion renforcées entre les différents acteurs humanitaires. Les crises prolongées, telles que la crise haïtienne, peuvent entraîner une lassitude de la part des donateurs. Il est donc impératif que la communauté internationale continue de mettre à disposition du pays des ressources et des compétences à des fins humanitaires.

Tous les indicateurs montrent qu'Haïti fait des progrès vers la stabilité politique et le développement économique. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti est un grand succès. La restructuration de la MINUSTAH est en cours. Ce processus doit se poursuivre. Nous espérons que, par la voie de consultations, le Conseil pourra élaborer un plan pour contribuer à la stabilité d'Haïti en même temps

qu'il maintient son projet de réduire l'assistance fournie par les Nations Unies d'ici à 2016.

Toutefois, il faut faire preuve de prudence. Depuis 2004, la MINUSTAH a fait un travail louable s'agissant de la stabilisation d'Haïti. Par conséquent, il convient de planifier soigneusement sa restructuration et la réduction de ses effectifs. Ce processus ne doit pas mettre en péril les progrès réalisés dans le pays. Il faut qu'il y ait un transfert progressif et ordonné des responsabilités.

Le Pakistan participe aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti depuis 1993. Actuellement, une unité de police constituée pakistanaise composée de 140 policiers est déployée en Haïti. Le Pakistan appuie la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'Haïti. Nous demeurons un partenaire sincère du peuple haïtien dans sa quête de paix, de sécurité, de stabilité et de progrès.

M. Manzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, votre présence ici aujourd'hui démontre clairement l'importance que vous attachez à la paix, la stabilité, la sécurité et le développement d'Haïti. Je voudrais aussi remercier M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), de son exposé riche d'informations sur la situation actuelle en Haïti et l'activité de la MINUSTAH. Nous lui souhaitons un chaleureux accueil au Conseil, car c'est son premier exposé, et nous formons des vœux pour son plein succès à la tête de la MINUSTAH.

Nous nous associons aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la Chine, car c'est la première séance du Conseil à laquelle il participe. Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions.

Pour commencer, permettez-moi de saluer les progrès tangibles réalisés sous la conduite du Président Michel Joseph Martelly, en particulier dans le secteur de la sécurité, le processus de reconstruction et divers secteurs socioéconomiques. Nous nous félicitons de l'engagement du Gouvernement et de ses partenaires à faciliter un plus grand alignement des systèmes internationaux sur les priorités nationales, accroître la transparence et renforcer la responsabilisation mutuelle, et nous espérons que ces efforts conduiront à un redressement rapide de l'économie haïtienne.

Le Rwanda reconnaît en outre l'importance de la contribution de la MINUSTAH et de la communauté internationale s'agissant d'appuyer le processus de stabilisation en Haïti, notamment le renforcement de ses institutions législatives, judiciaires et exécutives.

On relève aussi avec satisfaction que des progrès ont été faits vers les quatre repères de la stabilisation énoncés dans le plan de consolidation de la MINUSTAH pour Haïti, et que le cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti représente un grand pas dans la bonne direction. C'est dans cet esprit que le Rwanda appelle tous les acteurs pertinents et parties concernées à s'unir autour d'une stratégie commune de développement et à garantir la cohérence des nombreuses initiatives prises à l'appui du développement d'Haïti. Nous encourageons la MINUSTAH et la communauté internationale à continuer de fournir l'aide nécessaire aux autorités haïtiennes afin de consolider les structures clefs de la gouvernance d'Haïti, d'appliquer le plan d'action du Gouvernement pour le redressement et le développement nationaux en tant que cadre efficace et cohérent.

Après la mise en place du Collège transitoire du Conseil électoral permanent cette année même, le Rwanda encourage toutes les parties à s'engager dans un dialogue constructif afin de parvenir à un consensus politique sur la tenue d'élections partielles sénatoriales, municipales et locales. Nous croyons que l'achèvement de ce processus contribuera à consolider la démocratie, permettra l'achèvement de la réforme constitutionnelle et offrira une base solide à la poursuite des activités de reconstruction.

Concernant la période postérieure au retrait de la MINUSTAH, le Rwanda est d'avis que le processus devrait se dérouler en fonction de la situation sécuritaire et politique sur le terrain au lieu d'obéir à un cadre chronologique fixé d'avance.

Passant à l'épidémie de choléra, le Rwanda demeure gravement préoccupé par ses conséquences ruineuses pour la population haïtienne et appelle toutes les parties concernées, notamment les Nations Unies, à coopérer étroitement avec le Gouvernement haïtien, à continuer de mobiliser les ressources nécessaires et à aider les activités visant à traiter les malades et à éradiquer l'épidémie.

Non moins importante est la nécessité que la communauté internationale investisse davantage dans les projets à impact rapide, en partenariat avec les autorités et la société civile haïtiennes dans les domaines

de l'agriculture et de la protection de l'environnement afin d'aider le Gouvernement haïtien à faire face aux problèmes posés par l'insécurité alimentaire.

Pour terminer, le Rwanda continuera d'appuyer le Gouvernement haïtien durant la période de reconstruction, en tant que pays contribuant des forces de police et des forces militaires à la MINUSTAH. Le Rwanda reste déterminé et se tient prêt à aider le Gouvernement à professionnaliser ses forces de police. C'est aussi un grand honneur qu'Haïti soit un membre observateur de l'Union africaine, et nous encourageons le Gouvernement haïtien à faire de son pays un membre à part entière de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement africains.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général et à la remercier de son exposé. Je tiens aussi à exprimer officiellement nos remerciements à Nigel Fisher pour la manière dont il a dirigé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en tant que Représentant spécial par intérim du Secrétaire général.

Nous saluons les progrès d'Haïti depuis notre dernier débat (S/PV.6936) s'agissant d'assumer la responsabilité de sa propre sécurité et de favoriser la création d'un environnement propice au développement durable. Nous reconnaissons l'importante contribution apportée par la MINUSTAH. Nous nous félicitons du transfert de responsabilité à la Police nationale haïtienne en matière de sécurité dans certaines régions, en conformité avec les objectifs centraux du plan de consolidation 2013-2016. Nous prenons note des progrès en matière de promotion, de sélection et de formation dans la Police nationale haïtienne, et nous aimerions voir ces progrès se poursuivre.

Nous sommes heureux de constater qu'Haïti édifie des partenariats aux fins du développement économique durable et prend un rôle accru dans les forums régionaux. C'est un point crucial, car l'investissement dans l'économie créera les bases de la stabilité future d'Haïti.

En dépit des progrès qui se poursuivent, nous voyons avec inquiétude que les retards intervenus dans des processus politiques et démocratiques cruciaux font obstacle au développement et à la stabilité du pays. Nous préoccupent en particulier le retard persistant de la tenue des élections prévues et l'impact négatif qui pourrait en résulter sur le fonctionnement des

institutions politiques. Nous appelons le Gouvernement haïtien à se faire l'intermédiaire d'un accord politique qui permettrait de tenir les élections cette année. La tenue d'élections est indispensable à l'établissement de la stabilité politique et au renforcement de la confiance du peuple haïtien, de la communauté internationale et d'investisseurs potentiels.

La capacité d'Haïti à assurer sa propre police attirerait davantage les investisseurs. Nous nous félicitons des progrès faits par la Police nationale haïtienne, qui se rapproche de l'objectif fixé de 15 000 agents en service actif d'ici à 2016, mais de nouveaux efforts sont nécessaires pour renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles. Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/493), un recrutement accru doit s'accompagner d'améliorations en matière de planification stratégique, d'administration, de gestion des affaires internes et de formation. Pour que la Police nationale haïtienne soit efficace, il faut aussi réformer le secteur de la justice, créer un personnel judiciaire indépendant et impartial aux niveaux régional et national.

La MINUSTAH doit centrer ses ressources et ses efforts sur l'appui au Gouvernement haïtien s'agissant de satisfaire à ses obligations d'améliorer la situation politique et sécuritaire dans le pays. Cela signifie que les forces armées et la police doivent répondre à l'attente placée en elles. Si nous reconnaissons les résultats positifs de l'activité complémentaire conduite par les équipes d'ingénierie de la Mission s'agissant de soutenir les projets à impact rapide, notamment la remise en état des routes, le creusement de puits, le drainage et l'épuration des canaux, la distribution d'eau et la construction de logements préfabriqués, nous croyons que ces tâches devraient maintenant être confiées à d'autres – si possible, au secteur privé local. Quand les nationaux n'ont pas la capacité d'entreprendre ces tâches, tous les éléments du système des Nations Unies présents en Haïti doivent collaborer pour les en doter.

Nous croyons nécessaire que la MINUSTAH reste en Haïti pour le moment. Mais nous sommes favorables à la reconfiguration des ressources prévues dans le plan de consolidation 2013-2016 et nous voyons avec satisfaction que le retrait de Casques bleus n'a pas nui à l'état de la sécurité dans les zones évacuées. Nous appuyons la recommandation tendant à poursuivre, selon que la situation le permettra, un retrait équilibré des forces militaires. Nous nous félicitons aussi de la décision du Secrétaire général d'étudier l'option d'une

transition à une mission d'assistance moins nombreuse et plus centrée d'ici 2016, et nous attendons avec intérêt d'en savoir davantage sur sa proposition. Tout changement notable dans la configuration de la Mission devrait comporter des repères crédibles pour garantir que le Gouvernement haïtien dispose de l'appui et de la capacité nécessaires pour endosser une responsabilité accrue.

La présence des Nations Unies en Haïti doit s'adapter à l'évolution des circonstances et des difficultés. Les difficultés vont persister, mais elles vont être de plus en plus liées à la gouvernance et au développement économique. La nature de la présence des Nations Unies doit être ajustée en conséquence, en accentuant davantage l'aide au développement et non plus le maintien de la paix. Le rapport du Secrétaire général et ses recommandations constituent une bonne base pour cette transition.

La MINUSTAH a accompli des progrès ces 12 derniers mois, et nous remercions tous ceux qui y ont contribué. À l'avenir, les efforts devront en priorité permettre d'améliorer la situation sur le plan de la sécurité et de résoudre l'impasse politique, ce qui créera les conditions de la stabilité, du développement et de la croissance. La MINUSTAH doit veiller à ce que le poids de ce progrès soit partagé avec le Gouvernement et les autres partenaires voire, le cas échéant, leur soit transféré. En juin, le Royaume-Uni a ouvert sa première Ambassade à Port-au-Prince depuis 1966, symbole manifeste de l'appui que le Royaume-Uni accorde au Gouvernement haïtien sur la voie de la stabilité et de la prospérité dont le pays et sa population ont tant besoin et qu'ils méritent amplement.

M. Menan (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue parmi nous ce matin pour présider le présent débat du Conseil, et je profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à New York au nouvel Ambassadeur de la Chine, à qui je souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de ses fonctions.

Je voudrais tout d'abord féliciter une fois encore M^{me} Sandra Honoré pour sa nomination en qualité de Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, et lui réitérer le plein soutien de mon pays dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions. Je la remercie aussi pour la présentation du rapport semestriel relatif à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Mon intervention portera essentiellement sur les aspects politique,

sécuritaire et humanitaire de la situation qui prévaut actuellement en Haïti.

Concernant la situation politique, elle demeure préoccupante du fait des difficultés récurrentes de la classe politique haïtienne à trouver des solutions aux questions institutionnelles et à s'atteler résolument à la promotion de la gouvernance de leur pays. Nous regrettons en effet que, du fait de certaines divergences, l'organisation des élections sénatoriales, législatives et locales tarde à se concrétiser, en dépit de l'entente politique ayant permis l'établissement du Collège transitoire du Conseil électoral permanent le 19 avril dernier et de la volonté de tous les acteurs politiques haïtiens de voir ces élections se tenir avant la fin de l'année 2013. Il est crucial que ces élections, retardées depuis environ deux ans, se tiennent cette année, afin de garantir la stabilité politique, prévenir le dysfonctionnement des institutions républicaines, et porter à la tête de l'État des élus légitimes. À cet égard, nous saluons la création de l'équipe mixte Gouvernement-MINUSTAH-ONU, chargée d'accélérer la préparation et l'organisation des élections. Nous espérons qu'elle pourra mettre fin rapidement à la lenteur du processus d'adoption de la loi électorale, qui reste incontestablement un levier de la machine électorale. À ce sujet, nous notons, comme l'a dit M^{me} Honoré, que le Président Martelly a présenté hier au Parlement la loi en question.

Au plan sécuritaire, mon pays se félicite du calme et de la stabilité qui règnent globalement dans le pays. Sans conteste, le secteur de la sécurité est l'exemple le plus palpable non seulement des progrès réalisés par le pays dans sa reconstruction et sa stabilisation, mais surtout de l'efficacité que les populations locales sont en droit d'attendre de la coopération entre la MINUSTAH et les autorités haïtiennes. En effet, comme l'indique le rapport sous examen, les actes de violence à caractère politique ont nettement diminué et le pourcentage des actes criminels, tels que les meurtres, viols et enlèvements, a lui aussi décliné. Cette amélioration constante du climat sécuritaire a été rendue possible par les efforts conséquents déployés par les dirigeants haïtiens en coopération avec la MINUSTAH pour renforcer, former et équiper le personnel de la Police nationale du pays. Les opérations régulières des unités de la police, soit seules, soit en coopération avec les éléments de la MINUSTAH, ont permis de démanteler de nombreuses bandes, prévenir leurs activités criminelles et réduire, de manière substantielle, la criminalité et l'insécurité dans le pays. Mon pays exhorte les autorités haïtiennes à poursuivre l'expansion des forces

de police dans tout le pays et à renforcer leur capacité opérationnelle. Par ailleurs, nous invitons les partenaires d'Haïti à continuer de l'accompagner afin de combler le déficit de financement du Plan de développement 2012-2016 de la Police nationale, et de permettre de réaliser tous les objectifs y inscrits, notamment l'augmentation du nombre de policiers les deux prochaines années.

S'agissant de la situation humanitaire, le Togo note que des progrès significatifs ont été accomplis, notamment dans le relogement des personnes déplacées et dans les mesures d'assainissement. Ainsi, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, grâce aux contributions financières de la communauté internationale, plus de 34 000 déplacés internes ont été réinstallés et 33 sites ont été fermés. Toutefois, ces efforts importants sont contrebalancés par le besoin d'assistance, qui reste toujours immense. Le retrait progressif des organismes humanitaires rend encore plus précaire les conditions de vie dans ces camps, où séjourne toujours un nombre élevé de personnes déplacées internes. Par ailleurs, le Togo est aussi préoccupé par l'aggravation des cas de famine et de malnutrition, dus en partie aux aléas climatiques que connaît le pays. En outre, la persistance des cas de choléra, en ces temps particulièrement favorables à sa propagation, fait craindre une recrudescence de l'épidémie, si des mesures appropriées ne sont pas prises pour l'endiguer, en particulier dans le domaine du traitement de l'eau et de l'assainissement. Mon pays invite la communauté internationale à continuer de se tenir aux côtés des autorités haïtiennes afin de les aider à éradiquer définitivement ce fléau.

Le Togo estime qu'en dépit des difficultés relatives aux mésententes politiques et aux menaces que constituent les intempéries climatiques et l'épidémie de choléra, la situation globale d'Haïti ne cesse de s'améliorer. Cette amélioration, due aux efforts conjugués du Gouvernement haïtien, de la MINUSTAH et d'autres organisations internationales, a permis d'asseoir progressivement une sécurité, une stabilité et une performance macro-économique encourageantes dans le pays.

Je voudrais donc terminer mon propos en saluant le rôle majeur que continue de jouer la MINUSTAH en Haïti, à travers son implication dans les programmes de reconstruction, de maintien de la sécurité et de l'édification de l'état de droit. L'une des plus remarquables actions de cette mission est la protection des groupes vulnérables, notamment la lutte contre les

violences sexuelles et sexistes et l'impunité, par rapport aux graves violations des droits de l'homme. Mon pays soutient la restructuration annoncée de la MINUSTAH et exhorte de ce fait les autorités haïtiennes à continuer de prendre en main le processus de relèvement et de développement de leur pays afin que le désengagement de la Mission n'affaiblisse pas l'État haïtien.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Président, de votre présence ici aujourd'hui pour présider la présente séance du Conseil de sécurité, ce qui atteste de l'importance que revêt pour l'Amérique latine la situation qui règne en Haïti. Je voudrais également féliciter M^{me} Honoré de sa nomination en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, et lui souhaiter plein succès à cette fonction.

Nous avons récemment observé des signes de stabilisation en Haïti, et les autorités du pays ont consenti d'importants efforts, notamment pour mettre en œuvre les programmes du Gouvernement pour améliorer la situation de l'emploi, de l'éducation, de l'environnement, de l'énergie et de l'état de droit, ainsi que les projets visant à améliorer le climat d'investissement dans le pays. Nous saluons les efforts consentis par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) afin de garantir la sécurité et de fournir assistance à la reconstruction du pays, conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. On ne saurait surestimer la contribution à long terme de la Mission à l'amélioration de la situation en Haïti. Cela étant dit, dans le principe, nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à la réduction progressive des effectifs de la MINUSTAH. En même temps, il faut procéder à toute reconfiguration avec prudence, comme le réaffirme le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2013/493), au vu de la possibilité bien réelle des nouveaux dangers posés à la sécurité pendant la période électorale. Il faut en tenir compte.

Si nous envisageons une reconfiguration éventuelle de la Mission, nous devons nous baser au premier chef sur la situation réelle dans le pays. Malheureusement, le processus politique en Haïti demeure instable et l'intensité de la rhétorique politique a empêché de régler les différends entre le pouvoir exécutif et le Parlement. La tenue d'élections sénatoriales et locales partielles à la fin de l'année n'est pas assurée, et cette question continue d'être préoccupante. Ma délégation espère que le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à ouvrir un dialogue national et à tenir des élections cette année.

L'une des tâches les plus importantes de la MINUSTAH est d'assurer la formation de la Police nationale haïtienne. Nous nous félicitons des progrès réalisés en la matière et de l'amélioration progressive de la situation en matière de criminalité.

La MINUSTAH doit continuer à aider Haïti à améliorer la gouvernance et le respect de l'état de droit afin que les forces nationales d'Haïti puissent finir par assumer elles-mêmes la sécurité du pays.

La situation socioéconomique et humanitaire reste difficile, d'où l'importance du rôle croissant des organismes, des programmes et du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que de la coordination entre les donateurs pour la reconstruction du pays.

Il est préoccupant qu'en dépit des efforts considérables de la communauté internationale, le choléra n'ait pas encore été éradiqué et que le nombre de cas demeure élevé. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par la MINUSTAH pour lutter contre cette maladie.

Mon pays souscrit sans réserve à la proposition du Secrétaire général tendant à consolider la Mission et à la réduire en lui confiant un mandat plus limité. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les idées qu'il présentera dans son prochain rapport.

Néanmoins, une telle proposition ne doit être envisagée que si la situation dans le pays est suffisamment stable. Pour ce faire, tous les différends qui opposent les autorités nationales doivent cesser. La création d'entités gouvernementales et nationales viables et dotées d'effectifs complets doit être achevée et la situation des personnes déplacées, de même que la situation humanitaire en général, doit être nettement améliorée.

La situation actuelle dans le pays indique que les autorités haïtiennes et la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, restent confrontées à de nombreuses tâches complexes. Le Gouvernement haïtien, auquel incombe la responsabilité d'utiliser de manière efficace l'assistance de la communauté internationale et de participer à la coordination de l'aide, doit assumer un rôle moteur face à ces tâches.

M. Sul Kyung-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à me joindre aux autres intervenants pour souhaiter la bienvenue au Conseil à M^{me} Sandra Honoré, Représentante spéciale

du Secrétaire général. Je la remercie pour son exposé très complet.

Premièrement, il est encourageant de constater que dans l'ensemble, l'état de la sécurité en Haïti n'a cessé de s'améliorer. La stabilité, bien que précaire, a pris progressivement racine dans la société haïtienne grâce aux efforts inlassables de la population elle-même et au dévouement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Des progrès très importants ont été réalisés en matière de renforcement des capacités de la police. Ses prestations se sont améliorées et la formation de la Police nationale haïtienne s'est déroulée comme prévu. Si l'appui de la communauté internationale reste nécessaire pour assurer que la tâche importante de renforcement des capacités de la police soit menée à bien, nous croyons que l'évolution récente de la situation a donné à la Mission le nouvel élan nécessaire à la mise en œuvre, si la situation le permet, de son plan de consolidation.

Toutefois, s'agissant du processus politique, ma délégation est extrêmement préoccupée par la persistance de l'impasse actuelle, y compris le report systématique des élections sénatoriales, municipales et locales. Le report des élections sénatoriales notamment menace de rendre le Sénat dysfonctionnel de même que, par extension, l'Assemblée nationale, ce qui créerait un vide institutionnel au niveau du pouvoir législatif. Cela risquerait non seulement de miner la confiance dans le système politique, mais également de saper les progrès réalisés à ce jour. Nous ne pouvons pas nous le permettre.

Encore une fois, nous préconisons la tenue d'élections régulières, transparentes et ouvertes à tous avant la fin de l'année. À cette fin, nous espérons que les dirigeants politiques feront montre de la ferme volonté de parvenir au plus tôt à l'accord et au compromis nécessaires.

Il faut continuer à accorder toute l'attention nécessaire à la situation humanitaire en Haïti. Si la création de la commission interministérielle des droits de l'homme a été une mesure positive, la situation sur le terrain n'a pas répondu aux attentes. Les crimes de violence sexuelle et sexiste continuent et leurs auteurs restent souvent impunis.

Plus troublant encore est le fait que plus de la moitié des crimes commis contre des mineurs sont des crimes de violence sexuelle. Nous appelons d'urgence

au renforcement de la riposte de la police et du système judiciaire à la violence sexuelle. À cet égard, nous tenons à exprimer tout notre appui aux efforts déployés par la MINUSTAH pour sensibiliser l'opinion publique à ces questions par le biais d'atelier et de programmes de formation de la police.

Enfin, il convient de noter que le paysage politique dans lequel évolue la MINUSTAH a changé depuis le déploiement de la Mission en 2004. L'évolution récente de la situation, comme par exemple l'amélioration des capacités de la police et une amélioration de la sécurité et de la stabilité générale, exige une reconfiguration de la nature et de la portée de la MINUSTAH.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que le plan de consolidation de la MINUSTAH soit allé de l'avant sans problème. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de réduire de 15 % les effectifs du personnel en uniforme. Nous croyons cependant que le processus d'ajustement doit se faire avec prudence et en tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain. Nous sommes également favorables à la prorogation du mandat de la Mission pour une nouvelle année.

Enfin, nous apprécions le dynamisme imprimé à la Mission par la Représentante spéciale pendant cette période cruciale. Nous l'assurons de notre ferme appui dans l'exécution de ses importantes responsabilités.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation argentine d'avoir organisé ce débat sur un thème d'une grande importance pour notre région. Nous apprécions votre participation personnelle à la présente séance, Monsieur le Président. Nous apprécions également la présence de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général, l'Ambassadrice Sandra Honoré. Nous lui souhaitons un plein succès dans son entreprise et sommes certains qu'elle poursuivra le travail excellent de ses prédécesseurs. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport (S/2013/493), qui informe notre présent débat. Et nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Denis Régis, d'Haïti, et l'Ambassadeur Liu Jieyi, de la Chine.

Dans la phase actuelle de l'évolution de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), nous voyons des indices encourageants, ainsi que des risques susceptibles de déstabiliser les progrès réels mais fragiles réalisés en Haïti. C'est pourquoi, et en vue de maintenir cette dynamique

positive, Haïti doit continuer à occuper une place prioritaire dans l'ordre du jour international, y compris dans celui du Conseil.

Plus précisément, je voudrais mentionner en premier lieu la tenue des élections locales, municipales et législatives. Le 28 janvier de cette année, le Conseil de sécurité avait souligné l'importance pour Haïti de la tenue d'élections avant la fin de l'année. Il importe au plus haut point d'honorer cet engagement en temps opportun aussi bien dans l'intérêt du processus de démocratisation que du processus de stabilisation, qui sont tous deux des éléments fondamentaux du mandat de la MINUSTAH.

Même si certaines mesures ont été prises en vue de la tenue des élections, notamment la démarche entreprise hier par le Président Martelly, qui a soumis un projet de loi électorale au Parlement, celles-ci semblent insuffisantes. Il y a un retard de près de 18 mois, et il n'y a toujours pas de calendrier précis à l'horizon. Cette situation est extrêmement préoccupante, car elle se rapporte à des aspects fondamentaux de l'ordre constitutionnel haïtien. Il est crucial de préserver l'intégrité du processus électoral pour la légitimité du Gouvernement, la stabilité future du pays et le développement de la société haïtienne. Pour ces raisons, nous espérons que le cadre électoral sera approuvé dans les meilleurs délais.

Deuxièmement, nous sommes toujours convaincus qu'il convient d'élaborer un pacte de gouvernance à même de promouvoir un climat propice à une gestion saine, démocratique et participative des affaires publiques. Si les Haïtiens n'arrivent pas à s'entendre pour conclure un véritable accord national, il est difficile d'envisager une issue à l'impasse politique actuelle.

Troisièmement, je voudrais aborder la question de la réforme de la Police nationale haïtienne, qui semble être le principal critère d'évaluation de l'action de la MINUSTAH. Il ne fait aucun doute qu'il est essentiel de maintenir les capacités opérationnelles de la Police nationale en vue de la mise en place des institutions nécessaires au renforcement de l'état de droit. Cependant, la professionnalisation de la police en elle-même ne suffit pas. Il convient également de renforcer le système judiciaire. Nous reconnaissons que certaines mesures prometteuses ont été prises à cet égard.

Quatrièmement, le renouvellement prochain du mandat de la Mission offre une excellente occasion

d'examiner attentivement ses priorités et ses tâches essentielles. Nous continuons à examiner le plan de consolidation de la MINUSTAH, et nous tenons à rappeler que l'évolution de la Mission doit être souple et s'adapter à la situation sur le terrain. À la lecture du rapport du Secrétaire général (S/2013/493), nous constatons que la Mission sera fort occupée d'ici à 2016, et qu'elle devra notamment s'attacher à réaliser des objectifs spécifiques relatifs à la capacité de la Police nationale haïtienne et aux préparatifs de l'élection présidentielle. Aussi longtemps que le plan de consolidation actuel demeure en vigueur et que nous n'avons pas de certitude s'agissant des besoins logistiques relatifs aux élections, nous espérons que toute réduction supplémentaire des effectifs de la Mission se fera sur la base de critères objectifs et de façon graduelle et progressive.

Cinquièmement, les effectifs du personnel de sécurité sont restés relativement stables depuis 2004, après la réduction des effectifs déployés en renfort suite au séisme. Il s'agit d'un signe de la reconnaissance explicite par le le Conseil de sécurité de ce que l'on ne peut instaurer la stabilité à long terme que si les droits individuels sont protégés et les menaces collectives auxquelles les populations les plus vulnérables font face sont éliminées. L'expérience nous a appris que les Nations Unies doivent maintenir une présence adéquate en Haïti, par l'entremise de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies. Par conséquent, nous devons procéder à notre retrait du pays de manière responsable pour nous assurer que quand la Mission se retirera définitivement, elle n'aura plus de raison d'y retourner.

Dans le même temps, il convient de rappeler que la plupart des problèmes d'instabilité auxquels Haïti se heurte ne sauraient être résolus uniquement par des moyens militaires. Nous devons nous employer à identifier les causes profondes de l'instabilité, de la pauvreté, du chômage et des inégalités sociales. Pour cette raison, nous estimons que l'on ne saurait négliger la dimension socioéconomique. Les autorités haïtiennes, aussi bien le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif, ainsi que la communauté internationale, doivent prouver qu'elles ont la volonté politique et la capacité de lutter contre la misère et d'améliorer les conditions socioéconomiques en Haïti.

Comme nous pouvons le constater, le dispositif de l'aide internationale n'est plus le même. Il reflète désormais la transition d'une phase de crise à une phase de mise en place des mécanismes institutionnels permettant de s'assurer que l'aide au développement

s'aligne sur les priorités nationales d'Haïti. Sur le plan humanitaire, nous prenons note du fait qu'après de longs retards, aujourd'hui, sur 1,5 million de personnes déplacées après le séisme, près de 82 % ont regagné leurs foyers ou ont été réinstallés ailleurs. Il faut veiller à ce que la situation des personnes déplacées à la suite du séisme il y a trois ans se normalise. Avec le début de la saison des ouragans, il importe au plus haut point d'accorder une attention particulière au plan d'action humanitaire pour 2013 et de l'appuyer.

Aujourd'hui et à l'avenir, le défi est et sera de préserver la paix et la sécurité en Haïti, afin d'assurer la continuité d'un processus de stabilisation irréversible. Le Guatemala est fier d'avoir fait partie de la MINUSTAH depuis sa création. Nous continuerons à soutenir activement Haïti et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aussi longtemps qu'il le faudra. Nous espérons qu'en œuvrant de concert, nous pouvons redonner à Haïti l'avenir que les Haïtiens méritent.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite la bienvenue au Conseil au Ministre de la défense de l'Argentine, M. Rossi, qui est venu présider la séance d'aujourd'hui. Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que les autres collègues, de vos paroles aimables de bienvenue. Je me réjouis à la perspective de coopérer étroitement avec tous les collègues à l'avenir dans le cadre de nos efforts communs pour faire avancer les travaux du Conseil de sécurité. La Chine tient également à remercier M^{me} Honoré, Représentante spéciale du Secrétaire général, de son exposé sur la situation en Haïti.

La situation a continué à s'améliorer en Haïti. Le Gouvernement a déployé des efforts importants en vue de la mise en œuvre de ses politiques en matière d'emploi, d'éducation, d'environnement, d'énergie et d'état de droit, et s'est employé à renforcer ses capacités. Des progrès remarquables ont été accomplis sur le plan de la reconstruction après le séisme de 2010. La Chine se félicite de ces progrès réalisés.

Dans le même temps, Haïti reste confronté à des défis en ce qui concerne son processus politique, le développement économique et la situation humanitaire. La reconstruction pacifique demeure une tâche ardue qui exige l'appui constant et l'assistance de la communauté internationale. Je voudrais attirer l'attention sur les trois points suivants.

Premièrement, je voudrais évoquer la poursuite de la consolidation du processus de stabilisation de la démocratie en Haïti. Nous espérons que toutes les parties prenantes haïtiennes accorderont la priorité à l'intérêt de la nation et de la population, intensifieront leur dialogue et leur concertation politique, trouveront des règlements adaptés à leurs différends, atteindront rapidement le consensus s'agissant des élections sénatoriales et locales, et continueront de promouvoir le processus démocratique et la réconciliation politique en Haïti.

Deuxièmement, la MINUSTAH doit continuer d'avancer sur la voie du développement économique et de la reconstruction d'Haïti. Nous appelons la communauté internationale à honorer véritablement les engagements qu'elle a pris d'aider Haïti et à s'impliquer constructivement dans la reconstruction nationale du pays.

S'agissant du choléra, la situation en Haïti reste très sombre. La Chine appuie l'initiative lancée par le Secrétaire général en février en faveur de l'élimination du choléra dans le pays. Nous appelons les États Membres à continuer de fournir des ressources et une assistance technique à cet égard.

Troisièmement, la MINUSTAH doit continuer de jouer le rôle important des Nations Unies en Haïti. La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts et les contributions de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, et de la MINUSTAH en faveur du maintien de la paix et de la stabilité en Haïti. Nous nous félicitons de la recommandation faite par le Secrétaire général de poursuivre la reconfiguration de la MINUSTAH et de proroger son mandat d'une année supplémentaire.

La Chine espère que la MINUSTAH continuera de mettre en œuvre les mandats du Conseil de sécurité, d'aider à maintenir la sécurité et la stabilité en Haïti, de promouvoir le processus politique, et de consolider l'état de droit et le renforcement des capacités des institutions publiques. Dans le cadre de ce processus de reconfiguration, la MINUSTAH ferait bien d'entendre les opinions de toutes les parties et d'avancer avec constance.

M^{me} Le Fraper du Hellen (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Honoré, pour son intervention. Monsieur le Président, votre présence témoigne de l'importance

que la présidence argentine et l'ensemble du Conseil attachent au dossier d'Haïti.

Je m'associe à l'avance à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne, et à celle que fera le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis. Je concentrerai mon intervention sur deux sujets, qui sont au cœur du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : la préparation des élections et la réforme de la Police nationale haïtienne.

Nous sommes bien sûr préoccupés par les retards accumulés dans l'organisation du processus électoral. Nous saluons la création, le 19 avril, du Collège transitoire du Conseil électoral permanent, mais nous regrettons que cette mesure, qui était attendue depuis la fin de l'année dernière, soit restée jusqu'à présent sans suite, faute de loi électorale et de dialogue politique constructif. La démocratie se nourrit d'élections. Ces élections, aux termes de la déclaration du Conseil de sécurité adoptée le 28 janvier dernier, doivent être libres, inclusives et crédibles. Elles doivent aussi intervenir selon un calendrier électoral clair et stable. Leur régularité est bien sûr le signe de santé d'une démocratie. Or les élections locales et législatives partielles ont été trop longtemps reportées, alors que d'autres échéances électorales se profilent déjà. Il est essentiel que ces élections puissent se tenir rapidement.

Nous notons avec satisfaction les informations données par le Secrétaire général sur le renforcement de la Police nationale haïtienne. La diminution de certains actes criminels et la présence de la police sur un territoire de plus en plus vaste en Haïti nous paraissent être des signaux positifs. Nous relevons aussi la qualité de la coopération entre la Police nationale haïtienne et la composante de police de la MINUSTAH. Nous avons noté, et c'est, je crois, très encourageant, l'absence d'augmentation de la violence dans les départements d'où la composante militaire de la MINUSTAH s'est retirée. Bien sûr, beaucoup reste à faire.

Le Plan national de développement de la Police nationale haïtienne prévoit l'accroissement de la force de 10 000 à 15 000 policiers d'ici à 2016. Or, le rapport du Secrétaire général souligne les difficultés qui compromettent la réalisation des objectifs de ce plan. La MINUSTAH doit donc rester engagée dans cet effort collectif, contribuer au maintien de l'ordre public, et contribuer aussi à l'appropriation nationale de cet instrument majeur de l'état de droit que représente une police professionnelle.

Dans le domaine de l'état de droit, justement, nous saluons la signature, le 13 mai dernier, du décret portant création de la commission interministérielle des droits de l'homme d'Haïti. Mais nous demeurons, comme d'autres autour de cette table, troublés par la persistance d'éléments qui mettent en cause l'indépendance et le bon fonctionnement de la justice. Dans le domaine des droits de l'homme, nous encourageons le Gouvernement haïtien et la MINUSTAH à intégrer les conseils et l'assistance qui ont été fournis par l'expert indépendant qui avait été désigné par le Conseil des droits de l'homme.

Enfin, nous appuyons l'engagement des Nations Unies et les efforts personnels du Secrétaire général pour aider Haïti à éradiquer le choléra. Il s'agit d'un objectif qui est atteignable. Nous encourageons en priorité les interventions ciblées sur les foyers actifs et une meilleure coordination entre les services épidémiologiques et les actions de terrain. Il est aussi indispensable de poursuivre une politique durable en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La consolidation de la MINUSTAH se poursuit selon le plan agréé par la communauté internationale et le Gouvernement haïtien. La Mission doit cependant continuer à s'adapter à l'évolution de la situation, en volume et en nature. Nous accueillons pour notre part favorablement la recommandation du Secrétaire général de renouveler le mandat de la Mission, mais en poursuivant sa réduction de 15 % par une diminution des effectifs militaires, notamment des contingents de génie, afin de favoriser le développement d'un tissu de l'entrepreneuriat local. Nous appelons également – et c'est une phrase que l'on entend souvent dans ce débat au Conseil de sécurité – à préserver la capacité des Casques bleus à s'exprimer avec la population en français.

Nous accueillons enfin avec satisfaction la perspective qui est ouverte par le Secrétaire général d'engager une réflexion portant sur l'après-2016. La transformation de la MINUSTAH ne doit pas être un tabou; sa perspective doit être un catalyseur. Nous devons créer les conditions de son succès dans le cadre d'un horizon temporel crédible et réfléchir à la présence des Nations Unies après cette échéance.

Je conclurai en saluant une nouvelle fois les agents de la MINUSTAH pour leur dévouement, et la Représentante spéciale pour son action énergique en cette période de transition. Je rends également hommage, bien sûr, à M. Nigel Fisher, pour le travail accompli en tant que Représentant spécial par intérim.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Argentine.

Je voudrais, au nom du Gouvernement argentin, souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice Sandra Honoré, nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, tout en relevant qu'elle est la première femme à occuper cette fonction.

Je réaffirme une fois encore l'engagement de l'Argentine et sa ferme volonté de porter assistance au peuple haïtien. La coopération de notre pays s'est toujours adaptée aux besoins exprimés par le Gouvernement haïtien et aux difficultés inhérentes aux réalités de ce pays. La présence de notre pays se caractérise par un accent fort mis sur la consolidation des institutions haïtiennes, la défense des droits de l'homme, et le plein respect de la démocratie. Cet engagement repose sur divers piliers mais, fondamentalement, sur une conception de la coopération Sud-Sud qui passe par des efforts importants, tant humains que financiers, avec plus de 200 projets très éloignés de l'assistanat, et dont la clef de voûte est le développement des capacités haïtiennes propres. Nous estimons que c'est seulement ainsi que l'on pourra garantir le développement véritablement durable de ce pays frère.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner le projet Pro Huerta, qui concerne des investissements en assistance technique et en intrants agricoles, mais qui a tout particulièrement permis de générer une capacité productive propre au pays. Cela ne signifie aucunement que nous négligeons les besoins de première nécessité en situation d'urgence, comme nous l'avons prouvé avec des actions telles que le programme national de cantines scolaires, que nous avons appuyé, en réponse à des demandes ponctuelles des autorités haïtiennes, avec des dons d'aliments, mais également en coopérant avec le projet central de contrôle de la qualité des aliments du programme national de cantines scolaires.

L'engagement argentin se manifeste également dans le cadre plus large de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui continue de déployer des efforts de coopération en coordination avec le Gouvernement haïtien. Ainsi, je tiens à souligner l'action de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), qui a engagé les fonds nécessaires à la remise en état de l'hôpital public de Corail, dans l'extrême sud d'Haïti. Je tiens à souligner l'action de l'UNASUR, qui a engagé les fonds nécessaires à la

remise en état de l'hôpital public de Corail, à l'extrême sud d'Haïti; cet hôpital porte le nom du Président Nestor Kirchner, premier Secrétaire général de l'UNASUR. Mesurant plus de 1200 mètres carrés, il a été inauguré en juin dernier. L'initiative, due à la coordination des Gouvernements cubain, vénézuélien et haïtien sur le plan sanitaire, a abouti à la réparation et à l'agrandissement de cet hôpital communautaire.

Nous croyons qu'il est essentiel de répondre aux besoins du peuple haïtien en matière de développement économique et social et de renforcer les institutions du pays. C'est pourquoi nous notons avec satisfaction de nouveaux signes de progrès en Haïti, grâce à l'action du Gouvernement, à l'aide internationale et à la MINUSTAH, en particulier la création du Collège transitoire du Conseil électoral permanent. La décision prise hier par le Président d'Haïti d'envoyer au Congrès un calendrier électoral est de bon augure. Nous sommes convaincus qu'avec le fonctionnement de toutes les institutions que prévoit la démocratie, les problèmes d'Haïti vont se résoudre plus rapidement. Toute réduction du rôle des institutions démocratiques serait défavorable au peuple haïtien.

Le nombre de personnes déplacées vivant dans des camps a diminué avec la fermeture de 33 centres et le relogement de plus de 34 000 d'entre elles. Le nombre total de personnes déplacées a ainsi diminué de 82 % entre 2010 et 2013. Nous sommes néanmoins préoccupés par la réduction de l'aide internationale et par l'insuffisance des services de base, en particulier de l'approvisionnement en eau potable, qui est crucial pour enrayer la propagation du choléra.

Les efforts du Gouvernement haïtien pour le développement et la stabilité institutionnelle, en particulier le programme des «*»* appellent notre soutien. Parmi les institutions liées à l'état de droit, il faut souligner les programmes tendant à renforcer la justice, l'administration municipale et la participation civique. Je signalerais en particulier l'instruction judiciaire de diverses affaires liées à de graves violations des droits de l'homme commises de longue date.

Il convient de mentionner les progrès du Plan de développement stratégique en accord avec les priorités du développement économique et social établies par le Gouvernement de la République d'Haïti, ainsi que le rôle remarquable qu'Haïti a joué en tant que Président de la CARICOM. Nous appelons les acteurs politiques haïtiens à poursuivre leurs efforts pour atteindre à un consensus conduisant à la tenue d'élections trop

longtemps différées, de manière à sortir de l'impasse politique.

La situation sécuritaire a été relativement stable durant la période à l'examen et divers indicateurs de criminalité ont nettement chuté. De ce point de vue, nous pouvons souligner que la MINUSTAH a atteint son objectif de créer un environnement sécurisé et stable, mais il faut aussi qu'il soit durable. La Police nationale haïtienne a donné les preuves d'un progrès sensible dans le nombre et la formation des cadets. Nous nous félicitons de ce qu'en novembre 2013 ses effectifs atteindront le chiffre de 11 200. Mais nous rappelons la nécessité de se montrer prudents s'agissant de confier à un personnel civil des fonctions de sécurité. En semblable cas, la responsabilité continue de reposer sur l'État. Il en résulte que les pays membres de la Mission doivent désormais s'orienter vers des mesures concrètes tendant à offrir un programme de formation aux forces de sécurité haïtiennes. Le renforcement de la Police nationale haïtienne est essentiel en vue de mener à terme le processus de réduction des effectifs de la MINUSTAH. Il faut garantir un transfert progressif et ordonné des responsabilités aux autorités haïtiennes en matière de sécurité.

Le maintien de la tendance actuelle à un progrès en matière de sécurité et le renforcement progressif des capacités de la Police nationale haïtienne constituent des variables complexes, et le succès des directives énoncées dans le Plan de consolidation en est largement tributaire. En fait, si les conditions impliquées par ces deux variables ne se concrétisent pas, nous courons le risque de voir s'imposer un cercle vicieux qui pourrait prolonger la présence de la MINUSTAH, avec les risques de détérioration que la situation pourrait impliquer.

L'Argentine est favorable à la poursuite de la présence de la MINUSTAH puisque les autorités locales la suggèrent et qu'elle se justifie en fonction des exigences de sécurité et des besoins de la reconstruction. C'est pourquoi je voudrais souligner que notre pays soutient le plan de consolidation 2013-2016 de la Mission, partageant les objectifs de réduire les effectifs de la MINUSTAH comme il est proposé en fonction des progrès dans la formation de la police, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la gouvernance. Nous considérons que toute mission doit être assortie de dates spécifiques, mais tout ne se ramène pas à une date marquée sur le calendrier. Il peut y avoir des nuages, de la pluie et même des orages, ou bien ce peut être un jour ensoleillé plein d'heureux présages. Nous croyons,

nous sommes persuadés que la MINUSTAH doit se fixer non seulement une date, mais un certain jour, un jour où le soleil commence à briller pour tout le peuple haïtien, ce soleil qui représente l'espérance, ce soleil qui représente la garantie d'un développement durable, d'un développement harmonieux concernant les institutions, le développement économique et la pleine jouissance de la démocratie.

Au-delà de notre engagement bilatéral avec Haïti et des efforts que l'Argentine déploie au niveau d'organisations régionales comme l'UNASUR, je souhaite rappeler que notre engagement se marque en outre par la présence d'un contingent de plus de 572 personnes, dont 38 femmes. Depuis 2004, date de lancement de la MINUSTAH, l'Argentine a mobilisé à son service plus de 12 000 hommes qui ont stationné en Haïti. Dans cette composante militaire, nous souhaitons insister sur l'existence de l'hôpital de campagne, centre de santé et de soins hospitaliers pour tous les contingents, hautement apprécié par la Mission.

Enfin, je voudrais terminer en signalant que l'Argentine souhaite continuer de participer aux activités de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité. J'insiste sur notre engagement particulier à l'égard de notre région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Pour nous, Haïti fait partie de notre région. Notre présence – ma présence ici – montre l'intérêt spécial que nous portons comme pays, comme région, avec tous nos mécanismes d'intégration, à voir Haïti trouver sa voie en tant que nation autonome, que nation capable de déployer l'ensemble de ses potentialités. Nous sommes doublement engagés: engagés avec les Nations Unies, avec le Conseil de sécurité en raison de ce que signifie cette Mission pour la stabilisation, et engagés avec nos frères latino-américains.

Pour terminer, je voudrais remercier chacun d'entre vous de votre attention et me référer brièvement à l'esprit qui, me semble-t-il, devrait nous guider dans cette mission en Haïti.

Il y a 50 ans aujourd'hui, non loin d'ici, à Washington, le 28 avril 1963, Martin Luther King prononçait un discours resté dans les mémoires, « J'ai fait un rêve ». Je voudrais, pour terminer, en lire une toute petite partie.

« J'ai fait un rêve qu'un jour, chaque vallée s'élèvera, chaque colline et montagne sera aplanie, tous les endroits rugueux seront lissés et tous les endroits tortueux rendus droits, et la

gloire du Seigneur sera révélée, et tous les êtres humains la verront ensemble. »

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Je voudrais en tout premier lieu adresser les plus vives félicitations du Gouvernement de la République d'Haïti à M^{me} l'Ambassadeur de l'Argentine, S. E. M^{me} María Cristina Perceval, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'août 2013. Je lui renouvelle la profonde reconnaissance des autorités de mon pays et les miennes propres pour l'initiative de ce débat sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) à la veille de l'expiration de son mandat, tel que convenu dans la résolution 2070 (2012) du 12 octobre 2012 du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement exprime sa profonde gratitude au Secrétaire général de notre organisation pour son rapport(S/2013/493) pour le moins équilibré et détaillé, touchant maints aspects de la vie politique, économique, financière, sanitaire, sécuritaire d'Haïti. Le Gouvernement haïtien appuie les observations et recommandations contenues dans ce rapport, notamment la prorogation du mandat de la MINUSTAH pour une nouvelle année.

C'est l'occasion pour moi de remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, pour la qualité de son exposé et la pertinence de ses propos. Je saisis cette occasion pour lui adresser, mes meilleurs vœux de succès à l'orée de sa mission en Haïti.

La délégation haïtienne tient à faire part de son appréciation à l'endroit des membres du Conseil de sécurité dont les commentaires et les préoccupations exprimées rejoignent fort justement les vues et les soucis du Président Michel Joseph Martelly, du Premier Ministre Laurent Salvador Lamothe et de l'ensemble du Gouvernement de la République. Je sais gré aux membres du Conseil de sécurité de leur pondération, de leur retenue et de leur sens de la mesure dans l'appréciation des faits et des événements de mon pays.

Je mesure le privilège qui m'est accordé de faire les remarques qui suivent devant ce Conseil qui joue un rôle si essentiel et indispensable dans le devenir de notre monde, et auprès de cette assemblée qui en incarne si hautement l'esprit et contribue inlassablement et avec

talent au rayonnement de notre organisation et à la poursuite de ses nobles objectifs.

La République d'Haïti, comme chacun le sait, vit un moment particulier, assurément déterminant de son histoire. Elle s'attache à la consolidation de ses institutions démocratiques, tout en œuvrant d'arrachepied, après tant de décennies perdues, pour renouer avec la croissance et s'engager enfin dans la voie du décollage économique et du développement durable. En droite ligne de ses efforts visant le renforcement et la bonne marche des institutions républicaines, le Président de la République a invité solennellement le 14 août dernier, le Collège transitoire du Conseil électoral permanent à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'organiser les élections sénatoriales partielles et locales au plus tard en décembre 2013. Le pouvoir exécutif, à travers le Ministre de la justice et de la sécurité publique, a fait le dépôt à la Chambre des députés, hier mardi 27 août, du projet de loi électorale devant régir ces élections.

Ces deux dernières années, des avancées significatives et des progrès notables et indiscutables, soulignés presque unanimement par les observateurs de bonne foi et par le Secrétaire général dans son rapport, ont été accomplis sur tous les plans : institutionnel, socioéconomique, culturel, sécuritaire. Mais la tâche est immense, les défis sont grands et les obstacles puissants. C'est pourquoi nous attachons un prix particulier à la compréhension, à la solidarité et à la collaboration de la communauté internationale, dont, au premier chef, l'Organisation des Nations Unies.

Par ailleurs, tout en nous félicitant du fait qu'Haïti, de l'avis du Conseil de sécurité, ne constitue plus une menace ni un danger à la paix et à la sécurité internationales de la région, il nous semble nécessaire d'entamer et d'approfondir, entre partenaires responsables, une réflexion sereine et sans *a priori* sur l'après-MINUSTAH, car, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, des voix s'élèvent dans le pays pour remettre en question la présence de la MINUSTAH. Il serait souhaitable que soient envisagés tous les scénarios possibles de désengagement afin d'éviter la répétition de l'histoire.

Les liens historiques et singuliers qui existent entre Haïti et l'Organisation des Nations Unies sont plus pertinents que jamais. Membre originaire de l'Organisation qui, depuis la toute première mission de coopération du Conseil économique et social, en vertu de la résolution 51 (IV) en date du 26 mars 1947,

lui apporte un soutien indéfectible dans ses efforts de développement, Haïti peut se targuer d'avoir avec l'ONU une relation spéciale et unique. Il est donc venu le temps d'œuvrer à l'élargissement et à la redéfinition, manifestement nécessaires, de cette coopération qui, certes, a fait ses preuves, pour que lui soit imprimé un nouvel élan, un nouveau dynamisme, pour qu'elle soit davantage à la hauteur des impératifs de l'heure et plus en cohérence avec les priorités nationales. Je suis certain de pouvoir compter à cet égard sur la hauteur de vues du Conseil et sur son attachement à la République d'Haïti dont la stabilité, le développement et le progrès lui ont toujours tenu particulièrement à cœur.

Je tiens à dire au Conseil la volonté du Gouvernement haïtien, solidaire des idéaux, des principes et des objectifs définis par la Charte, d'œuvrer sans relâche, de concert avec le Conseil, en faveur de la paix et de la sécurité internationales, du développement, de la promotion et de la protection des droits humains : politiques, économiques, sociaux et culturels. À ce sujet, parallèlement aux efforts en cours dans le pays pour l'édification d'un état de droit, inséparable du respect des différences et des contradictions, le Gouvernement haïtien vient de poser un nouveau jalon dans son attachement à l'éminente dignité de la personne humaine. Le 16 août 2013, il a signé, ici à l'ONU, la Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale le 10 décembre 1984.

Dans cet esprit, le Gouvernement haïtien continuera d'appuyer les démarches de l'Organisation ainsi que les efforts personnels que les membres du Conseil déploient pour promouvoir les droits de la personne humaine dans toutes leurs composantes et dimensions, l'exercice concret de la solidarité universelle, la tolérance, le respect des identités culturelles, autant de valeurs qui n'ont jamais été aussi pertinentes et indispensables à l'édification d'un ordre national et d'un ordre international plus juste, plus humain et plus fraternel que l'humanité ne cesse d'appeler de ses vœux depuis 1945.

En saluant le rapport du Secrétaire général (S/2013/139), somme toute fidèle aux précédents – équilibré, faisant la part des choses, mettant en évidence les efforts des pouvoirs publics dans tous les domaines de la gouvernance politique, économique et sécuritaire et relevant les limites et les insuffisances de ce qu'il y a à accomplir -, je renouvelle, au nom de mon pays et de son gouvernement, ma foi aux multiples

initiatives de l'ONU, en Haïti comme ailleurs, pour le règlement et le dépassement des conflits, la réduction de la pauvreté, la promotion du développement et le rapprochement des peuples.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis d'Haïti, composé par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Guatemala, le Pérou et mon pays, l'Uruguay. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé le présent débat afin d'examiner le dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/493) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le Groupe des Amis d'Haïti salue la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré. Nous la remercions de son exposé détaillé et des efforts intenses qu'elle a déployés durant ces premiers mois en Haïti.

Le Groupe des Amis d'Haïti prend note des progrès réalisés en Haïti depuis la publication du dernier rapport dans des domaines clefs pour le développement du pays, à savoir l'emploi, l'éducation, l'environnement, l'énergie et l'état de droit, qui sont les cinq priorités arrêtées par le Gouvernement, connues sous le nom des « 5 E ».

Le Groupe note également avec satisfaction que pendant cette période, les troubles civils et la grande criminalité, notamment les homicides et les enlèvements ont diminué. La réduction notable du nombre de personnes déplacées par le séisme en 2010 est une autre tendance dont on ne peut que se féliciter. Toutefois, le Groupe tient à souligner qu'Haïti continue d'être confronté à d'énormes problèmes au plan humanitaire, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants, vu que plus de 279 000 personnes déplacées dépendent toujours de l'aide humanitaire pour leur survie dans un contexte d'extrême vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

L'épidémie de choléra qui persiste constitue un sujet de vive préoccupation pour le Groupe des Amis d'Haïti. À cet égard, nous voudrions souligner combien il importe pour les Nations Unies et la communauté internationale de redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement haïtien s'agissant de prévenir et traiter la maladie et de procéder aux améliorations

structurelles indispensables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Haïti. Pour ce faire, il est crucial et urgent de financer le Plan national d'élimination du choléra d'une manière adéquate et durable, et de ne ménager aucun effort pour atténuer cette menace au moyen de mesures spécifiques.

Sur le plan politique, le Groupe des Amis d'Haïti prend acte de la création du Collège transitoire du Conseil électoral permanent qu'il considère comme une étape importante vers la tenue des élections législatives partielles, municipales et locales, qui n'a que trop tardé. Le Groupe note cependant que les préparatifs des élections accusent toujours des retards importants, notamment pour ce qui est de la loi électorale qui n'a toujours pas été adoptée. Le Groupe demande instamment au Gouvernement haïtien et à tous les acteurs concernés de redoubler d'efforts pour que ces élections se tiennent en 2013 et qu'elles soient transparentes, justes et crédibles, pour ainsi permettre de renforcer les institutions démocratiques.

S'agissant des interprétations différentes quant à la date d'expiration du mandat du deuxième tiers du Sénat, il est essentiel que tous les acteurs politiques haïtiens coopèrent de façon constructive pour régler cette question.

Le Groupe des Amis d'Haïti observe que dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est demeurée relativement stable durant toute la période à l'examen. Cela a permis à la MINUSTAH de poursuivre son retrait progressif, conformément à son plan de consolidation obéissant à certaines conditions, sans mettre en péril la sécurité et la stabilité d'Haïti.

Le Groupe des Amis d'Haïti reconnaît le rôle essentiel joué par la MINUSTAH en vue de garantir la stabilité et la sécurité en Haïti et félicite la Mission qui continue d'assister le Gouvernement haïtien en vue de la création d'un environnement sûr et stable.

Le Groupe des Amis d'Haïti prend note de l'engagement du Gouvernement haïtien à renforcer l'état de droit et à faire de nouveaux progrès en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Dans ce contexte, le Groupe souligne le rôle fondamental de la Police nationale haïtienne pour assurer la sécurité et la stabilité en Haïti et insiste sur la nécessité de mener à son terme le processus de renforcement, de professionnalisation et de réforme en cours des forces de police pour leur permettre d'être à même d'assurer pleinement la sécurité du pays. À cet égard, le Groupe

salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan quinquennal de développement 2012-2016 de la Police nationale et réitère l'importance de continuer à appuyer ce plan.

Le Groupe des Amis d'Haïti estime que la sécurité, le développement et la stabilité sont étroitement liés les uns aux autres et se renforcent mutuellement. Nous soulignons en conséquence la nécessité d'aborder les questions du chômage, de l'éducation et de la prestation de services sociaux de base, ainsi que de garantir l'autonomisation économique et politique des femmes. Parallèlement, le Groupe note qu'il ne saurait y avoir de stabilité véritable ou de développement durable en Haïti sans renforcer les institutions démocratiques ou mettre en place un processus démocratique crédible. Dans un tel contexte, le Groupe insiste sur l'importance de promouvoir l'état de droit en consolidant les institutions haïtiennes, notamment un pouvoir judiciaire indépendant, et réaffirme par la même occasion la responsabilité qui incombe à la MINUSTAH d'appuyer l'État haïtien dans les domaines de la gouvernance démocratique, de l'extension de l'autorité étatique et de la promotion et de la défense des droits de l'homme, conformément à son mandat.

Le Groupe des Amis d'Haïti réaffirme l'importance de respecter la politique de tolérance zéro face à l'exploitation et aux abus sexuels et compte sur tout le personnel de l'ONU pour adhérer aux normes de conduite les plus strictes. Nous appelons tous les acteurs impliqués à ne s'épargner aucun effort et à assumer leurs responsabilités pour prévenir les cas d'inconduite, enquêter sur toutes les dénonciations et faire en sorte que les responsables rendent compte de leurs agissements.

Pour terminer, je me permettrai de souligner que le Groupe des Amis examinera de manière approfondie, dans les prochains jours, les recommandations incluses dans le rapport dont nous sommes saisis, dans l'intention d'apporter une contribution substantielle et constructive aux débats organisés par le Conseil de sécurité sur le mandat de la MINUSTAH, pour que la Mission puisse continuer de s'acquitter de ses responsabilités et que puisse se poursuivre le processus de consolidation de sa présence. Le Groupe des Amis d'Haïti tient à exprimer son appui et sa gratitude aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour leur dévouement et leurs inlassables efforts afin de maintenir les avancées réalisées sur la voie du redressement et de la stabilité en Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour nous que S. E. M. Agustín Rossi, Ministre de la défense de la République argentine, préside le débat d'aujourd'hui sur une question qui revêt tant d'importance pour notre région et nos pays. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, et la remercier de sa communication. Le Brésil tient à lui souhaiter une nouvelle fois plein succès dans toutes ses entreprises. Enfin, je remercie le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Régis, de sa contribution.

Aujourd'hui, Haïti a l'occasion de consolider sa stabilité, de poursuivre un certain nombre d'initiatives visant à créer des emplois, à générer des recettes et à promouvoir l'investissement, et de renforcer ses institutions. Les efforts du pays visant à établir une plateforme forte pour coordonner la coopération internationale, afin d'affecter les ressources budgétaires de manière à couvrir une partie des coûts des élections attendues et les programmes sociaux de lutte contre la pauvreté, sont des signes prometteurs, entre autres, d'un progrès sensible. Nous encourageons nos partenaires haïtiens à continuer sur la voie du développement et de la justice sociale.

Nous renouvelons également notre appel pour que tous les amis d'Haïti engagent les ressources nécessaires afin d'aider Haïti à investir dans des projets majeurs de développement, notamment dans l'infrastructure. Le Brésil fait tout ce qu'il doit. Nous continuons de coopérer avec les autorités haïtiennes dans la quête de partenaires prêts à ajouter aux 40 millions de dollars que nous avons apportés pour la construction de la centrale hydroélectrique d'Artibonite, laquelle aiderait véritablement à la transformation du pays. Malheureusement, le soutien obtenu jusqu'ici de la part des gouvernements et des institutions financières internationales est encore insuffisant.

Le concept de développement n'est pas uniquement économique. Il s'agit également d'un concept politique : le développement ne fait pas profiter de la démocratie, il la renforce également. Dans le cas d'Haïti aujourd'hui, il est impératif que tous les acteurs et partis politiques engagent constructivement une véritable concertation politique afin de préserver la consolidation de la démocratie, la mise en place des institutions, la prise en main nationale, les droits

de l'homme et l'état de droit. Pour l'avenir d'Haïti, consolider la démocratie revêt autant d'importance que les investissements et l'infrastructure, l'agriculture et l'industrie, la santé et l'éducation.

Le Conseil de sécurité a appelé à faire en sorte que les élections législatives et locales en attente se tiennent cette année. Le Brésil espère que ces élections pourront être organisées aussi rapidement que possible; à défaut, Haïti court le risque de voir son Parlement réduit à un tiers à peine du nombre de sièges actuels, ce qui entraverait gravement le rôle politique du pouvoir législatif, en rompant la symétrie fonctionnelle des trois branches du pouvoir. Nous sommes convaincus que des mesures concrètes sont en train d'être prises dans ce sens et nous exhortons tous les acteurs politiques haïtiens à promouvoir une concertation sans exclusive afin d'en accélérer les préparatifs. Le leadership du Président Martelly est crucial à cet égard. Le Brésil se tient prêt à appuyer le processus démocratique en Haïti et a déjà honoré son engagement de soutenir le cycle électoral qui s'annonce.

Sur le plan de la sécurité, les progrès réalisés restent au cœur du plan de consolidation de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous nous félicitons de la hausse du recrutement dans les rangs de la Police nationale haïtienne, du processus de vérification des antécédents en cours et de l'intensification des opérations conjointes entre la Police nationale haïtienne et la MINUSTAH. Il est impératif que la Police nationale haïtienne s'imprègne des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience de la MINUSTAH et bénéficie de la capacité de la Mission à créer les conditions propices à un transfert réussi des responsabilités en matière de sécurité dans des zones difficiles.

Nous approuvons la réduction des contingents, progressive et soigneusement programmée, proposée par le Secrétaire général, en fonction des réalités sur le terrain. Le Secrétaire général a également raison s'agissant de la nécessité de déterminer si, au-delà de 2016, la MINUSTAH sera toujours la forme la plus adaptée de la présence des Nations Unies en Haïti. Il est indispensable de veiller à une stratégie de consolidation équilibrée et intégrale de la MINUSTAH pour la stabilité à long terme d'Haïti. Tandis que la Mission réduit son empreinte militaire, l'aide au développement, en provenance de l'ONU autant que d'autres acteurs, doit s'intensifier. Il est impératif, à ce stade du parcours de la MINUSTAH, de souligner cette nécessité car il

est fréquent, lorsque les contingents se retirent, que les acteurs du développement et de l'aide humanitaire et les ressources y afférentes les suivent. Cette grave erreur ne doit pas se répéter en Haïti. La future présence des Nations Unies en Haïti doit être apte à inverser cette tendance et doit être fondée sur le consensus large en cours de formation au sein du Conseil s'agissant du lien entre sécurité et développement, maintien de la paix et consolidation de la paix, et paix durable et transitions bien menées, comme l'énonce la résolution 2086 (2013).

L'expérience de la MINUSTAH a prouvé que les approches novatrices étaient les plus prometteuses lorsqu'elles étaient associées à la structure bien établie d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle. Des outils tels que les projets à effet rapide et le génie militaire jouent un rôle charnière s'agissant de soutenir les objectifs de stabilisation centraux. À cet égard, nous nous félicitons que le périmètre du programme de lutte contre la violence de quartier ait été élargi de manière à appuyer les initiatives de promotion de l'état de droit en Haïti. Le succès rencontré par les bureaux d'aide juridictionnelle financés par des projets de réduction de la violence de proximité en Haïti, grâce auxquels des centaines d'individus en détention provisoire ont pu être libérés, illustre bien le vaste potentiel de ces programmes, notamment du point de vue des droits de l'homme. Nous espérons que notre examen, l'année prochaine, des solutions pour l'avenir se fondera sur toutes ces expériences et meilleures pratiques, et non pas sur des considérations financières à court terme.

La contribution de l'ONU et de la communauté internationale en Haïti sera mesurée en fonction de l'héritage qu'elle laissera. Nous demeurons attachés à l'objectif de garantir que les gains de stabilité engrangés jusqu'ici soient durables. En d'autres termes, nous devons réussir cette transition. Une étroite collaboration entre la Mission et ses homologues au sein du Gouvernement est cruciale pour éviter des lacunes importantes dans des domaines essentiels, notamment en matière de sécurité. Comme nous l'avons dit dans le passé, les dirigeants haïtiens doivent s'approprier le plan de consolidation en tant que plateforme leur permettant de prendre en charge de manière durable les responsabilités qui leur incombent au premier chef.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'attachement et la solidarité de longue date du Brésil envers Haïti, ainsi que notre confiance dans la détermination du peuple haïtien à persévérer et à réussir dans sa quête

d'indépendance, de stabilité, de démocratie et de prospérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Montaña (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2013/493) ainsi que de ses recommandations tendant à ce que la communauté internationale continue de soutenir ce pays frère. Je salue également l'exposé de M^{me} Sandra Honoré, qui a présenté une évaluation de la situation sur le terrain, ce qui est assurément d'une grande importance pour le Conseil.

Comme l'indique le rapport, la situation en Haïti a enregistré des progrès encourageants dans le domaine de la sécurité et de la consolidation de l'état de droit. Il est clair que la MINUSTAH a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ces progrès. En étroite coordination avec le Gouvernement, la Mission a contribué à la mise en place des institutions de la Police nationale haïtienne, afin qu'elle puisse enfin assurer la sécurité dans le pays. La Mission a également soutenu des projets contribuant à la stabilité dans des domaines comme la protection des groupes vulnérables, la réduction de la violence de quartier et la prévention de la violence sexiste.

Le Mexique reconnaît la volonté du Gouvernement haïtien de faire des progrès dans ces domaines fondamentaux pour consolider la démocratie et jeter des bases solides qui favoriseront son développement économique, améliorant ainsi la situation de ceux qui vivent toujours dans les camps de personnes déplacées.

Il est par ailleurs nécessaire de redoubler d'efforts afin que ces initiatives puissent produire des résultats tangibles pour la société haïtienne. À cet égard, il est à craindre qu'un éventuel report des élections partielles exacerbent les tensions politiques et entravent les progrès dans des domaines prioritaires.

Il ne fait aucun doute que la MINUSTAH et la communauté internationale sont prêtes à appuyer le processus électoral, de même qu'à étayer les initiatives prioritaires définies par les autorités haïtiennes, qui doivent avoir le dernier mot en la matière.

Je tiens à signaler que l'appui fourni par le Mexique à Haïti à travers ses institutions électorales contribue à renforcer les institutions et à professionnaliser et améliorer le système électoral du pays. Le 4 juillet,

L'Institut fédéral électoral et le Tribunal électoral du Mexique ont signé un accord de coopération avec le Conseil électoral permanent d'Haïti concernant les systèmes électoraux, l'inscription des électeurs, l'organisation et la logistique, le développement de la culture politico-démocratique et l'éducation des électeurs, qui sont tous indispensables.

Outre l'engagement de l'ONU dans la promotion du processus démocratique, ma délégation souligne et rappelle l'importance de la présence de l'Organisation en Haïti pour promouvoir également des stratégies de relèvement économique et des projets à moyen et long terme pour répondre aux besoins persistants en termes d'aide humanitaire, de santé, de sécurité alimentaire et d'infrastructure de base.

À cet égard, nous soutenons la poursuite des projets à effet rapide, ainsi que l'implication de la MINUSTAH et de l'équipe de pays dans des domaines essentiels comme l'éducation, l'alimentation et l'agriculture, qui, faute d'être traités, peuvent entraîner une instabilité à long terme.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de consolidation 2013-2016 de la MINUSTAH, et propose de poursuivre la reconfiguration de la Mission, en vue d'une éventuelle transition vers un autre type de présence des Nations Unies en Haïti. Pour que ladite transition puisse réussir, il faut que l'évaluation soit conduite convenablement et s'appuie aussi bien sur les facteurs institutionnels reflétés dans les indicateurs proposés que sur les conditions réelles qui règnent sur le terrain. Il importe de ne pas négliger les facteurs imprévisibles comme les catastrophes naturelles, qui peuvent entraîner des pertes en vies humaines et en infrastructures, et laisser des séquelles sociales, politiques et économiques.

Nous tenons également à souligner que le lien intrinsèque qui existe entre développement, sécurité et droits de l'homme est un élément fondamental pour mettre en œuvre des mesures garantissant le rétablissement de la stabilité et de l'harmonie dans le pays.

Le Mexique considère la présence constante de la MINUSTAH comme essentielle pour consolider les progrès réalisés et continuer d'aider le Gouvernement haïtien à relever les défis qui restent. À cet égard, le Gouvernement mexicain apporte lui aussi un appui entier et total au Gouvernement haïtien.

Le Mexique réaffirme son plein appui à la Mission, et salue le dévouement des hommes et femmes qui, déployés dans ses rangs, améliorent la situation en Haïti.

Ma délégation souligne également les efforts déployés par le Gouvernement haïtien, et réaffirme son ferme attachement au renforcement de ses institutions à travers des projets à moyen et long terme.

Nous espérons que le plan de consolidation de la Mission conduira à la réussite du processus et contribuera à la transition permettant le départ de la MINUSTAH, une fois que les objectifs de stabilité et de développement en Haïti auront été atteints, et atteints également les objectifs à long terme.

Les défis de l'avenir proche seront très ardues, et seule la solidarité internationale permettra de les relever. Nous réaffirmons notre engagement en ce sens, afin que les efforts de l'Organisation et, surtout, les décennies d'efforts du peuple haïtien, soient récompensés par la stabilité démocratique et le développement si longtemps attendus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vrailas (Union européenne) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine et l'Arménie se rallient à la présente déclaration.

Qu'il me soit d'abord permis de saluer le Représentant spécial par intérim sortant, M. Nigel Fisher, et de le remercier de son excellente coopération avec l'Union européenne et ses États membres tout au long des différents postes qu'il a occupés à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je voudrais par la même occasion féliciter M^{me} Honoré de sa nomination comme Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSTAH, et lui souhaiter beaucoup de succès dans l'accomplissement de son mandat.

L'Union européenne partage l'analyse du rapport du Secrétaire général (S/2013/493) en ce qui concerne la situation politique en Haïti. Si l'on peut reconnaître

pendant les 12 derniers mois une relative stabilisation du contexte politique, la situation reste toutefois fragile et caractérisée par une attitude peu coopérative entre les différentes branches institutionnelles, alors que les énormes défis auxquels Haïti est encore confrontée exigent un large consensus national.

L'Union européenne partage entièrement les préoccupations du Secrétaire général, en ce qui concerne les importants retards accumulés dans le processus électoral, quant à la possibilité de tenir les prochaines élections avant fin 2013. La consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti ainsi que l'avancement du processus de reconstruction et de redressement économique nécessitent des institutions démocratiques fortes et en mesure de fonctionner selon les règles constitutionnelles.

L'Union européenne encourage régulièrement, dans ses contacts politiques à haut niveau, toutes les parties concernées à adopter une approche coopérative et responsable. Il est essentiel que les institutions concernées accélèrent les travaux législatifs et préparatoires afin de permettre la tenue des élections dans les meilleurs délais. Pour sa part, l'Union européenne contribue à hauteur de 4 millions d'euros au Fonds commun (« *basket fund* ») géré par le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'organisation du prochain scrutin, et a débloqué 2 millions d'euros supplémentaires pour soutenir le renforcement des capacités du futur Conseil électoral permanent.

Les retards dans la réforme du secteur de la justice sont une autre source de préoccupation. Dans les observations qui figurent en conclusion de son dernier rapport, le Secrétaire général fait référence, entre autres, à la nécessité de mettre fin à un climat prévalant d'impunité. L'Union européenne se félicite des résultats positifs obtenus par la MINUSTAH dans plusieurs domaines couverts par son mandat, notamment dans l'avancement du programme de renforcement de la Police nationale d'Haïti, la diminution notable des actes criminels résultant d'une intensification des patrouilles conjointes avec la police haïtienne, les interventions pour atténuer les carences les plus graves du système pénitentiaire et le renforcement des capacités des conseils communaux intérimaires.

L'Union européenne note aussi les avancées enregistrées dans la mise en œuvre des quatre objectifs clefs dans les domaines sécuritaire, électoral, de l'état de droit et de la gouvernance liés à la reconfiguration

progressive de la MINUSTAH. Il nous semble essentiel que les partenaires internationaux d'Haïti continuent à coordonner leur efforts en vue de soutenir l'accomplissement de ces objectifs, dans la perspective d'aboutir à la normalisation de la situation politique et sécuritaire, ainsi qu'au renforcement de la gouvernance et de l'état de droit.

L'Union européenne se félicite de la diminution progressive du nombre des personnes déplacées vivant encore dans des camps. Elle est toutefois particulièrement préoccupée par le sort de milliers de familles vulnérables exposées aux expulsions forcées, et qui n'ont aucune solution de logement décente, situation qui les expose au risque d'abus. Dans un contexte où de nombreux organismes d'aide humanitaire ont décidé de cesser leurs activités en Haïti, malgré la persistance d'importants besoins, l'Union européenne continue à fournir une aide humanitaire indispensable aux personnes déplacées et aux victimes de catastrophes naturelles, tout en soutenant une réinstallation dans des conditions dignes. Avec son aide humanitaire, l'Union européenne continue également à soutenir la lutte contre le choléra, devenu endémique, avec des pics renouvelés au cours de la saison des pluies.

En ce qui concerne l'aide au développement, l'Union européenne, conjointement avec ses États membres, est en train de programmer la coopération avec Haïti pour la période 2014-2020. Haïti devrait bénéficier d'un volume d'aide au moins égal à celui de la période précédente, ce qui confirme notre engagement continu aux côtés d'Haïti. L'Union européenne prévoit, entre autres, de soutenir le programme de réforme de l'administration publique annoncé par le Premier Ministre en novembre 2012, y inclus les aspects liés à la réforme du secteur de la sécurité. L'état de droit, présenté dans le rapport du Secrétaire général comme fondamental pour l'avancement du pays, et la sécurité alimentaire, mentionnée comme l'une des préoccupations humanitaires majeures, devraient aussi faire l'objet de notre assistance. Des négociations avec le Gouvernement sur les secteurs d'intervention de notre future coopération auront lieu cet automne.

Les avancées dans le domaine des institutions démocratiques ne suffiront pas pour garantir la stabilité et la sécurité en Haïti, tant que les conditions socioéconomiques actuelles persistent. Haïti est l'un des pays les plus inégaux au monde et l'extrême pauvreté touche la plupart de la population. Si ces données ne

changent pas, la situation sécuritaire demeurera très instable.

En conclusion, l'Union européenne partage les recommandations du Secrétaire général, qui s'inscrivent dans le processus de reconfiguration progressive de la MINUSTAH. Cependant, ce processus doit trouver un équilibre entre la dynamique du progrès qui semble s'installer en Haïti et la fragilité persistante de ses institutions, afin d'éviter que les importantes avancées de ces dernières années ne soient mises à mal. Les autorités haïtiennes doivent continuer à mettre en œuvre les réformes de consolidation de la stabilisation sécuritaire et démocratique liées au transfert progressif des compétences de la MINUSTAH, dont le prochain test sera le déroulement du processus électoral attendu depuis presque deux ans. L'Union européenne et ses États membres continueront à être pleinement engagés pour soutenir les autorités haïtiennes dans l'accomplissement de cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, combien nous apprécions que vous soyez venu présider la présente séance. Je voudrais également féliciter M^{me} Sandra Honoré d'avoir assumé les fonctions de Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et de Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et la remercier de son exposé détaillé d'aujourd'hui, ainsi que de la contribution importante qu'elle apporte à la Mission. Je rends également hommage aux hommes et aux femmes qui travaillent à la MINUSTAH pour l'engagement et la force d'âme dont ils ont fait preuve dans des conditions très difficiles.

Je me félicite du rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH en date du 19 août (S/2013/493) qui évoque les progrès enregistrés par Haïti, dont nous prenons acte avec plaisir. Le Gouvernement haïtien a mis en place le 19 avril un Collège transitoire du Conseil électoral permanent et il a continué à œuvrer au programme des « 5 E » de l'Administration du Président Martelly : emploi, éducation, environnement, énergie, état de droit. En ce qui concerne le processus de relèvement du pays, plus de 10 millions de mètres cubes de décombres, soit près de 80 % de la quantité totale, ont été enlevés depuis le tremblement de terre de 2010. Et le nombre de personnes déplacées a été réduit, selon le rapport du Secrétaire général, de 82 %.

En reconnaissance de ces changements sur le terrain, le Japon a retiré l'unité de génie de sa Force terrestre d'autodéfense d'Haïti en décembre dernier. Les effectifs qui ont servi dans le contingent japonais depuis 2010 atteignent un nombre total de quelque 2200 hommes. À cet égard, le Japon salue le plan de consolidation de la MINUSTAH mentionné dans le précédent rapport (S/2013/139) du Secrétaire général et se réjouit du fait que la mise en œuvre de ce plan progresse en coopération avec le Gouvernement haïtien.

Haïti continue, certes, de faire face à de nombreux défis. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le retard pris pour la tenue d'élections attendues de longue date et la tension qui règne dans les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ont risqué de mettre en péril les progrès accomplis sur la voie de la stabilisation. Le Japon félicite également Haïti d'avoir mis en place un Collège transitoire du Conseil électoral permanent en avril, mais le Gouvernement aura encore du travail à faire pour que les prochaines élections se déroulent de manière pacifique et démocratique.

Les infrastructures de base du pays restent fragiles. En plus du séisme de 2010, l'ouragan Sandy en octobre dernier a provoqué d'importants dégâts. Bien que la communauté internationale soit intervenue immédiatement après cette catastrophe naturelle, Haïti a encore besoin d'améliorer ses infrastructures, notamment les routes, l'électricité et l'eau potable, de même que les services sociaux, dont l'accès à l'éducation et aux soins médicaux. Le taux élevé de chômage reste également très préoccupant.

Face à ces besoins importants, le Gouvernement japonais a déjà déboursé plus de 150 millions de dollars, soit plus que les 100 millions promis lors de la conférence de New York en 2010. Même après le retrait de son unité de génie des forces d'autodéfense, le Japon a l'intention de continuer à aider Haïti et à coopérer avec ce pays. Lorsque l'unité de génie a quitté Haïti, le Japon a donné son équipement au Gouvernement haïtien et contribué à la mise en valeur des ressources humaines du pays en partageant ses connaissances en matière d'utilisation de cet équipement. Actuellement, le Japon finance également le renforcement des capacités des autorités nationales dans les domaines de l'enlèvement des gravats et de l'utilisation du matériel de génie. Le Gouvernement japonais continuera d'aider Haïti tandis qu'il rétablit ou met en place des services sociaux de base, principalement dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'éducation.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, un grand séisme a frappé l'est du Japon en mars 2011, environ un an après le tremblement de terre qui a frappé Haïti. Comme Haïti, le Japon est la victime fréquente de catastrophes naturelles. C'est pourquoi mon pays est résolu à continuer à collaborer avec Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) : Je souhaite d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation argentine, d'avoir organisé ce débat sur Haïti. J'aimerais aussi remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sandra Honoré, pour sa présentation, et l'assurer du soutien continu du Canada pour elle et pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le partenariat du Canada avec Haïti remonte à plusieurs décennies et nous sommes l'un des plus généreux bailleurs de fonds en Haïti. Depuis 2006, le Canada a fourni à Haïti une aide financière de plus d'un milliard de dollars. Nous avons contribué au développement de secteurs définis comme prioritaires par les Haïtiens, notamment au niveau de la croissance économique, la sécurité alimentaire et la santé maternelle et infantile, ce qui s'inscrit dans les engagements pris par le Canada dans le cadre de l'Initiative de Muskoka du Groupe des Huit. Le Canada a également fourni une aide humanitaire importante pour répondre aux besoins immédiats de la population haïtienne suite au tremblement de terre de 2010. En mars de cette année, nous avons répondu à l'appel global 2013 en assurant une aide humanitaire d'urgence, en subvenant aux besoins immédiats en aide alimentaire d'urgence, en services de santé, en alimentation en eau, en assainissement et en matière de prévention du choléra. Entre-temps, nous continuons, par l'aide au développement, à venir en aide aux femmes et aux enfants afin qu'ils aient accès à des établissements de soins et jouissent d'une meilleure qualité de vie. Leur bien-être est essentiel au bon développement des principales institutions haïtiennes. Voilà le genre de résultats que nous souhaitons continuer à observer en Haïti.

Par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR), le Gouvernement canadien a participé à la réforme en cours du secteur de la sécurité en Haïti en s'attachant à renforcer les capacités de la Police nationale haïtienne. Pour y parvenir, nous avons rebâti ou remis en état les commissariats de police, fourni du matériel et formé

les agents de police. Nous pensons que cette aide a aidé à fournir aux Haïtiens les moyens de subvenir à leurs propres besoins en matière de sécurité.

Haïti reste une priorité pour le Canada dans les Amériques et au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle le nouveau Ministre du développement international de notre gouvernement, M. Christian Paradis, a choisi Haïti comme destination de sa première visite officielle, démontrant ainsi l'engagement du Canada en Haïti. Le Ministre Paradis est arrivé lundi à Port-au-Prince et repart aujourd'hui après avoir participé à des réunions et des discussions fructueuses et productives en Haïti. Il a rencontré le Premier Ministre haïtien, M. Laurent Lamothe, et d'autres responsables du Gouvernement, ainsi que quelques bénéficiaires haïtiens de l'aide au développement du Canada. Il a constaté l'impact des catastrophes naturelles et la persistance des besoins humanitaires qui continue de représenter un défi en Haïti. Il a également pu se rendre compte du courage du peuple haïtien et de la détermination de son gouvernement à entreprendre des efforts afin de parvenir à une plus grande stabilité et à un développement à long terme. Durant sa visite, le Ministre Paradis a réitéré son souhait qu'Haïti fasse preuve d'un leadership fort et qu'il prenne pleinement en main sa responsabilité quant à son propre développement. Il a aussi fait part de la disponibilité du Canada à aider le Gouvernement haïtien à mieux coordonner les organisations non gouvernementales, les bailleurs de fonds et les partenaires qui œuvrent actuellement dans le pays au moyen du nouveau mécanisme de coordination au développement d'Haïti.

(l'orateur poursuit en anglais)

La visite du Ministre Paradis ainsi que celle de notre Ministre des affaires étrangères, M. John Baird, en début d'année, témoignent de notre intérêt pour l'avenir d'Haïti. Ces visites nous permettent aussi d'analyser notre engagement à long terme en Haïti. C'est avec enthousiasme que nous envisageons de terminer cette analyse afin de pouvoir maximiser nos investissements qui favoriseront l'obtention de résultats responsables et durables pour les Haïtiens, surtout pour ceux qui sont le plus dans le besoin.

Haïti accorde une place prioritaire au développement économique à grande échelle, notamment par le biais du commerce et des investissements. Le Canada de félicite de l'esprit de ces décisions et soutient avec force toutes les mesures tendant à favoriser une gouvernance efficace et transparente, un

développement économique et la création d'emplois durables. Les initiatives prises dans le secteur du tourisme en Haïti montrent les résultats qu'il est possible d'obtenir lorsque le Gouvernement et le secteur privé travaillent de concert. L'imputabilité, la compétitivité et la diversification économique sont indispensables pour réduire la pauvreté et augmenter les recettes du Gouvernement. Nous encourageons la poursuite des efforts destinés à améliorer l'activité économique qui pourrait transformer le potentiel économique d'Haïti en résultats concrets pour le peuple haïtien.

Pour qu'Haïti réussisse sur la voie du développement conformément à ses objectifs et à ses plans, il faut que le pays dispose d'un environnement favorable, et notamment d'une stabilité institutionnelle et politique. C'est, pour nous, un motif d'inquiétude, de constater dans un tel contexte que les élections sénatoriales, municipales et locales tant attendues et prescrites par la Constitution n'ont toujours pas eu lieu malgré les appels multiples des acteurs politiques haïtiens et des membres du Conseil de sécurité pour qu'elles se tiennent en 2013. De plus, de tels retards mettent en péril le fonctionnement normal du Parlement haïtien et par conséquent, de ses institutions politiques. Il est crucial que l'ensemble de la classe politique mette tout en œuvre pour organiser des élections libres et transparentes le plus rapidement possible.

Il serait fâcheux qu'Haïti amorce une nouvelle phase d'instabilité politique et institutionnelle susceptible de saper le développement ainsi que les progrès accomplis jusque-là en matière de sécurité et de compromettre de futurs progrès. Le Canada exhorte la classe politique à se concerter pour assurer la pérennité et la transparence des institutions de gouvernance démocratique et une stabilité politique. À cet égard, nous nous félicitons de la soumission par le Président, hier, du projet de loi électorale au Parlement.

(l'orateur reprend en français)

Le Canada continue d'appuyer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), et nous la remercions de sa contribution et de tous ses efforts pour ramener la stabilité en Haïti. Pour ce qui est de l'évolution de la force de la MINUSTAH, il importe de ne pas sacrifier les progrès réalisés jusqu'ici sur le plan de la sécurité, et de veiller à ce que les décisions prises dans ce domaine se basent sur la situation sur le terrain et la capacité de l'État haïtien à assurer la sécurité de sa population.

Le Canada se réjouit des progrès accomplis par la Police nationale haïtienne au cours des dernières années au fur et à mesure qu'elle assume de plus en plus de responsabilités s'agissant d'assurer la sécurité des Haïtiens. Nous remercions la MINUSTAH de l'appui qu'elle apporte aux institutions de sécurité haïtiennes, et nous l'encourageons à faire fond sur les progrès accomplis jusqu'ici. Nous apprécions également les efforts déployés par le Gouvernement haïtien en la matière, et nous lui recommandons vivement de poursuivre la mise en œuvre du plan de développement de la police. L'état de droit ainsi que des forces de police professionnelles et compétentes sont essentiels à la sécurité d'Haïti et à son avenir. Monsieur le Président, je peux vous assurer que le Canada continuera de lui prêter main-forte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Román-Morey (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à saluer l'initiative prise par la présidence du Conseil de sécurité de convoquer un débat public sur la situation en Haïti. Nous voudrions également saluer la présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Sandra Honoré, et la remercier de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2013/493). Nous voudrions féliciter la présidence argentine du Conseil et saluer en particulier la présence de M. Agustín Rossi, Ministre de la défense de la République argentine, qui préside la présente séance.

Le Pérou est attaché à l'instauration et au renforcement de la sécurité, de la stabilité et du développement durable, ainsi qu'au renforcement institutionnel en Haïti. C'est pourquoi mon pays prend, depuis 2004, une part active à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti en fournissant un contingent militaire de 366 soldats, dont des femmes soldats déployées sur le terrain et des officiers qui font partie de l'état-major de la Mission. Le Pérou est également membre du Groupe des Amis d'Haïti, du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, du Groupe des Amis d'Haïti de l'Organisation des États américains et du mécanisme de coordination politique des pays d'Amérique latine pour Haïti.

Dans ce contexte, ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation uruguayenne au nom du Groupe des Amis d'Haïti, et reconnaît notamment

que le travail accompli par la MINUSTAH a joué un rôle crucial dans la réalisation de progrès considérables en matière de sécurité et de stabilité en Haïti, ainsi qu'en ce qui concerne le renforcement des institutions démocratiques et de l'état de droit dans le pays. Par ailleurs, nous estimons que l'action de la MINUSTAH reste essentielle pour assurer aux autorités haïtiennes la sécurité et l'appui dont elles ont besoin pour faciliter le processus de consolidation démocratique.

Le Pérou est conscient de l'importance de la nomination des membres du Collège transitoire du Conseil électoral permanent, qui constitue une avancée majeure en vue de la tenue des élections législatives, municipales et locales attendues depuis trop longtemps. Toutefois, nous craignons que si les élections ne sont pas organisées dans les plus brefs délais, cette telle situation pourrait donner lieu à un climat d'instabilité politique et créer un vide sur le plan de la gouvernance en Haïti. Ainsi, tout en saluant la vocation démocratique du peuple haïtien et en soulignant l'importance de la stabilité démocratique dans les pays de notre région, ma délégation prie instamment toutes les forces politiques haïtiennes de tout mettre en œuvre pour parvenir aux accords nécessaires à la tenue en temps opportun de ces élections, ce qui permettra de renforcer le fonctionnement des institutions fondamentales garantes de la gouvernance démocratique en Haïti.

Même si dans l'ensemble, l'état de la sécurité est demeuré relativement stable en Haïti notamment grâce au travail crucial réalisé par la MINUSTAH, nous tenons à rappeler que des manifestations massives ont eu lieu dans le pays, essentiellement pour des motifs socioéconomiques comme l'insécurité alimentaire et le manque de services de base. Cela nous rappelle que le système des Nations Unies doit renforcer sa coopération dans les trois domaines qui ont un impact direct sur le processus actuel de relèvement et de reconstruction en Haïti, à savoir la gouvernabilité, la sécurité et le développement.

Tout en saluant de nouveau les efforts consentis par la MINUSTAH pour assurer la stabilité et la sécurité en Haïti, je voudrais exprimer notre satisfaction quant aux progrès accomplis dans l'institutionnalisation, la professionnalisation et le renforcement de la Police nationale haïtienne, dans le cadre de son plan quinquennal de développement 2012-2016. Ce plan permettra à cette institution de se doter des effectifs nécessaires pour maintenir l'ordre et la sécurité dans l'ensemble du pays et, ainsi, de mettre en place une

structure institutionnelle solide chargée de promouvoir le renforcement de l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Les progrès réalisés ces dernières années par la MINUSTAH en faveur de la stabilisation d'Haïti nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme. C'est pourquoi nous pensons que le moment est venu de lancer un processus de transition graduel et méthodique vers la deuxième phase de la coopération du système des Nations Unies en faveur d'Haïti. À cet égard, nous nous félicitons du plan de restructuration et de consolidation de la MINUSTAH visant à consolider les résultats obtenus et à jeter les bases d'un programme de développement à long terme. Dans ce contexte, il importe que ce plan soit assorti de paramètres et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés par le Gouvernement haïtien dans des domaines d'une importance cruciale pour la sécurité et le renforcement institutionnel et démocratique du pays.

Ma délégation estime que toute réduction future des effectifs de la MINUSTAH ou toute modification de la nature de la Mission ne doit être décidée qu'après une évaluation approfondie des progrès réalisés sur le terrain sur la base des paramètres et des indicateurs figurant dans le plan restructuration et de consolidation de la MINUSTAH. Même si nous sommes conscients de l'importance pour les missions de maintien de la paix de disposer de stratégies de sortie à moyen terme, nous pensons que celles-ci doivent être suffisamment souples pour tenir compte de la réalité sur le terrain.

Pour terminer, je me dois de souligner que les résultats considérables obtenus à ce jour par la MINUSTAH ne doivent pas nous porter à croire que la tâche de l'ONU en Haïti est terminée ou sur le point de l'être. Nous savons d'expérience les conséquences graves qui s'en sont ensuivies dans certains pays quand l'Organisation avait décidé de retirer sa présence sur le terrain trop tôt. C'est pourquoi nous appelons les États Membres et la communauté internationale tout entière à continuer d'aider le peuple et le Gouvernement haïtiens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions féliciter et remercier la délégation argentine d'avoir organisé ce débat et de nous avoir ainsi donné une nouvelle occasion d'examiner la situation en Haïti et, en particulier, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/493) sur la Mission des Nations Unies

pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), que nous saluons bien évidemment.

Nous saluons la présence parmi nous de la Représentante spéciale du Secrétaire général en Haïti, M^{me} Sandra Honoré, à qui nous souhaitons plein succès pour mener les activités de coopération déployées dans cette nation caraïbe et pour accompagner les autorités nationales dans leurs efforts en faveur de la consolidation démocratique et du développement à long terme.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Nous réaffirmons l'engagement pris en février 2004 envers le processus de stabilisation et de consolidation de la paix en Haïti, et renouvelons notre appui au travail de la MINUSTAH pour promouvoir la sécurité, la stabilité, le renforcement des institutions et le développement d'Haïti et de son peuple. À cet égard, nous nous félicitons également que de nouveaux pays d'Amérique latine et des Caraïbes aient rejoint la MINUSTAH, à laquelle ils contribuent des contingents et des effectifs de police, ce qui continue d'attester l'engagement régional envers Haïti.

Nous prenons acte des progrès accomplis, pendant la période considérée dans le dernier rapport du Secrétaire général, en matière de sécurité et d'aide humanitaire, et nous insistons particulièrement sur le fait que 33 sites accueillant des déplacés ont été fermés et que 34 000 citoyens haïtiens ont été réinstallés. Cela étant, des difficultés importantes subsistent, qui doivent être affrontées par les autorités haïtiennes avec l'appui de la communauté internationale. Nous soulignons également les progrès institutionnels accomplis dans certains domaines, par exemple en ce qui concerne les droits de l'homme avec, tout particulièrement, la création de la commission interministérielle. Malgré cela, il reste encore un long chemin à parcourir.

Ma délégation estime que la sécurité, la stabilité et le développement sont des principes interdépendants, et le dernier rapport du Secrétaire général met une nouvelle fois en lumière le travail fondamental que continue d'accomplir la MINUSTAH pour atteindre ces objectifs. En conséquence, le plan de consolidation de la MINUSTAH doit être mené à terme, d'une part, en tenant compte des besoins constatés sur le terrain et, de l'autre, dans une perspective d'avenir qui permette la consolidation des capacités institutionnelles d'Haïti

dans le respect du principe de la prise en main nationale, de manière que le peuple haïtien puisse progressivement assumer chacune des diverses responsabilités.

À cet égard, sachant que priorité est donnée au renforcement de l'état de droit et à l'amélioration du contexte politique en Haïti, notamment pour ce qui concerne le processus électoral, nous encourageons la Représentante spéciale du Secrétaire général à continuer d'œuvrer pour que les autorités haïtiennes s'attaquent aux processus institutionnels en suspens par le dialogue politique et l'inclusion sociale, voie la plus adaptée pour atteindre l'objectif visé.

Sur ce point, nous appelons à veiller à ce que des élections partielles sénatoriales, municipales et locales se déroulent de manière régulière, crédible et transparente aussi rapidement que possible. Dans ce sens, l'adoption et la promulgation de la loi électorale, dont le projet a été présenté hier, nous semble aussi capitales qu'urgentes.

Le récent rapport du Secrétaire général dépeint une situation stable mais fragile, dans laquelle le processus de formation de la police demeure prioritaire. À cet égard, ne nous limitant pas à rappeler que ledit processus doit s'inscrire dans un cadre démocratique et respectueux des droits de l'homme, nous soulignons également les efforts déployés par la MINUSTAH et les autorités locales pour mettre en œuvre le Plan stratégique de renforcement de la Police nationale haïtienne, ainsi que les progrès enregistrés dans ce domaine. Mon pays, le Chili, réaffirme qu'il poursuivra la coopération bilatérale de ces dernières années dans le secteur de la formation de la police et nous lançons un appel aux autorités haïtiennes et à la communauté internationale pour qu'elles continuent d'appuyer ces activités et leur financement.

Ma délégation réaffirme l'importance du rôle de la MINUSTAH dans la protection des groupes vulnérables, notamment s'agissant des violences sexuelles et sexistes, en insistant en outre sur le fait qu'il est nécessaire que les autorités locales s'y attaquent en connaissance de cause. Dans le même sens, nous appuyons la politique de tolérance zéro de la Mission pour ce qui est des sévices sexuels.

Nous tenons également à faire part de notre préoccupation au sujet de la prévention et du traitement de l'épidémie de choléra. À cet égard, nous insistons sur l'importance de soutenir l'initiative du Secrétaire général à l'appui du Plan national d'élimination du

choléra, et nous exhortons les donateurs à financer ledit programme.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en lumière le rôle joué par la MINUSTAH, grâce à ses bataillons du génie, dans les projets dits à effet rapide et les programmes de réduction de la violence de quartier.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter la présidence argentine d'avoir pris l'initiative de convoquer un débat sur la situation en Haïti, sujet auquel mon pays accorde la plus haute importance. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, de votre présence dans cette salle pour diriger nos débats. Cela montre bien l'appui, comme vous l'avez vous-même dit dans votre déclaration, que l'Argentine apporte à Haïti, comme d'ailleurs l'appui de toute la communauté de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Denis Régis, nouvel Ambassadeur d'Haïti, et l'assurer de notre entière collaboration. J'adresse par ailleurs mes félicitations à M^{me} Sandra Honoré, et je la remercie de nous avoir présenté le rapport (S/2013/493) dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je m'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Nous prenons acte des progrès réalisés en Haïti, et constatons que le pays est sur la bonne voie, même s'il reste encore de multiples questions à résoudre et de nombreux défis à relever, dans différents domaines de la vie du pays. La consolidation du processus de reconstruction physique et politique dépendra de la stabilité institutionnelle, du renforcement de l'État et d'un enracinement de plus en plus solide de la démocratie dans le pays. C'est pourquoi nous appelons respectueusement le Gouvernement et tous les secteurs de la vie politique du pays à veiller à l'organisation des élections locales et législatives partielles. Haïti ne saurait reculer maintenant que le pays est engagé dans ce processus de stabilisation politique et institutionnelle.

La Colombie saisit cette occasion de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice Sandra Honoré, dont la grande expérience est un gage de compétence pour le travail qu'elle doit accomplir dans le pays, en tenant notamment compte du moment charnière auquel est

arrivée la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous lui souhaitons plein succès dans ses fonctions et lui renouvelons l'assurance de notre entier soutien.

Notre pays appuie également les recommandations du Secrétaire général, en particulier la prorogation annoncée du mandat de la Mission jusqu'en octobre 2014 et l'initiative prévoyant que la Mission pourrait être réduite dans le proche avenir, en mettant l'accent sur un transfert de responsabilités progressif et ordonné, qui favoriserait le renforcement des institutions et de la sécurité en Haïti. Nous saluons la création du groupe de travail mixte Gouvernement-MINUSTAH, mécanisme qui permettra de mettre en place des critères pour ledit transfert de responsabilités, et d'en déterminer les modalités et dates les plus indiquées.

Le Gouvernement colombien a insisté sur le fait que la solution des problèmes d'Haïti devait être le fait des Haïtiens eux-mêmes, tandis que nous, leurs amis, devrions contribuer à cet objectif. C'est pourquoi notre contribution a été centrée sur le renforcement des capacités nationales du pays.

Depuis septembre 2006, le Gouvernement colombien apporte son appui à la MINUSTAH. Nous disposons actuellement en Haïti d'un contingent de policiers comprenant des experts en différents domaines, parmi lesquels la police de proximité, la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Sur le plan bilatéral, et avec la coopération du Gouvernement des États-Unis, la Colombie a formé 100 fonctionnaires dans des domaines particuliers comme la lutte contre l'extorsion et les enlèvements, le renseignement criminel, l'analyse stratégique et la gestion stratégique, dont des maîtres-chiens pour la détection de substances illicites.

Le Gouvernement colombien, tenant compte des appels du Conseil de sécurité tendant au renforcement du rôle des femmes dans le maintien de la paix, propose de former 10 femmes de la Police nationale haïtienne dans le cadre d'un programme d'un an dont le cursus comprend l'apprentissage de l'espagnol. Le programme s'approfondira par la suite pour répondre à deux objectifs: former du personnel pour que la Police nationale haïtienne puisse continuer d'assumer les responsabilités relatives à la sécurité du pays, et lui offrir de meilleurs outils pour relever les défis de la sécurité en prenant en compte les sexospécificités.

Je tiens à souligner qu'en ce moment même, le chef de la police civile de la MINUSTAH, M. Luis Carrilho, et le Directeur général de la Police nationale haïtienne, le général Godson Orelus, rendent visite à la Police nationale colombienne, dans l'objectif d'expérimenter sur le terrain les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans le cadre du programme de renforcement des institutions de la Colombie, susceptibles d'être par la suite appliqués aux activités de la Police nationale haïtienne.

Il importe de mentionner que la Colombie développe par ailleurs un programme de coopération bilatérale avec Haïti, comprenant des projets tels que le renforcement de la chaîne de production du café, en vue de mettre en place une chaîne de valeur durable et globale permettant d'augmenter les revenus des petits producteurs de café, de renforcer le système coopératif et d'accroître l'exportation du café de qualité; des processus de gestion intégrée des déchets solides, entamés avec la création d'une usine de traitement des déchets solides dans la zone de Cabaret; l'aide au rétablissement et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en réponse à la demande de la Coordinatrice nationale de la sécurité alimentaire en Haïti; le renforcement de l'Institut national de formation professionnelle d'Haïti grâce à un atelier modèle du service national d'apprentissage et de formation professionnelle, et l'élaboration d'une initiative de coopération destinée à renforcer ledit Institut; et, enfin, une initiative de rénovation des communes, quartiers et logements visant à contribuer au plan d'urbanisme développé par Haïti comme politique publique, principalement à Port-au-Prince.

La Colombie réaffirme son engagement à soutenir sans faille Haïti et son processus de renforcement des institutions et de développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie sincèrement la présidence argentine d'avoir invité l'Espagne à participer à ce débat semestriel sur la situation en Haïti. Je considère cette invitation comme une reconnaissance de l'engagement de mon pays auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de son attachement au renforcement des institutions et au développement socioéconomique d'Haïti.

Je salue la présence parmi nous, pour la première fois, de la nouvelle Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, M^{me} Sandra Honoré. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions, importantes et difficiles. Je souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur d'Haïti, M. Denis Régis, et lui souhaite bonne chance dans la nouvelle et importante mission qui est la sienne.

Le Secrétaire général a présenté un rapport détaillé (S/2013/493), dont je suis fort satisfait. L'Espagne partage les préoccupations formulées dans le rapport quant à la stagnation de la situation politique en Haïti et à l'impasse dans laquelle semble se trouver l'organisation des élections sénatoriales partielles et municipales qui sont censées avoir lieu avant la fin de l'année. À l'instar de la MINUSTAH et du reste de la communauté internationale en Haïti, nous appelons les représentants des pouvoirs exécutif et législatif d'Haïti à parvenir à un accord sur la question dans les prochaines semaines. S'ils y parviennent, ce sera là l'expression de leur bonne volonté et de leur sens des intérêts de l'État, comme en témoignent notamment les progrès réalisés dans l'établissement d'un Collège transitoire du Conseil électoral.

L'Espagne se félicite des progrès enregistrés par Haïti dans le domaine de la sécurité tout au long de 2013. Au vu de cette évolution positive, l'Espagne réaffirme son attachement au modèle actuel de sécurité en Haïti, qui s'appuie sur le personnel de la MINUSTAH pour maintenir un environnement sûr et stable dans tout le pays, et sur les forces de police pour ce qui est de s'acquitter des tâches liées à la répression de la criminalité.

Toutefois, nous reconnaissons que la MINUSTAH doit chercher à se reconfigurer progressivement, en réduisant progressivement ses effectifs et ses missions pour mettre l'accent à moyen terme sur l'aide aux populations civiles, en particulier en cas d'urgence. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le rapport qui sera présenté à ce propos par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en mars 2014. Parallèlement, il faut poursuivre le renforcement de la Police nationale haïtienne pour qu'elle puisse assumer les fonctions qui lui seront transférées par la MINUSTAH.

En matière de droits de l'homme, nous encourageons le Gouvernement haïtien à honorer son engagement de ratifier diverses conventions des Nations Unies sur la question, et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations

faites à Haïti dans le cadre du dernier examen périodique universel effectué à Genève. En particulier, l'Espagne est préoccupée par la violence sexuelle et sexiste, dont les chiffres alarmants en Haïti sont d'autant plus graves compte tenu de l'impunité fréquente de ces crimes.

Dans le domaine de la coopération au développement, l'Espagne réitère son engagement envers Haïti. Mon pays est l'un des principaux bailleurs de fonds d'Haïti, notre coopération se concentrant principalement sur l'accès à l'eau potable, le secteur de l'éducation, le développement rural et la lutte contre la malnutrition. Nous considérons que, pour garantir l'efficacité et la transparence de l'aide, la coopération de toutes les parties prenantes au mécanisme de coordination de l'aide extérieure mis en place par le Gouvernement haïtien à la fin de 2012 est très importante.

Nous souhaitons accroître le nombre et le montant des projets espagnols en Haïti, qui sont encore clairement insuffisants. Nous considérons les investissements étrangers comme un instrument essentiel pour promouvoir le développement socioéconomique du pays. À cette fin, il est nécessaire de garantir la sécurité juridique des investissements étrangers, de renforcer les institutions haïtiennes comme le Centre de facilitation des investissements en Haïti, et de mettre en œuvre les accords relatifs à la promotion et la protection réciproque des investissements.

Tant du point de vue de la coopération pour le développement que de celui des investissements, il est essentiel de maintenir une stabilité politique – qui suscite actuellement quelques doutes – pour laquelle le rôle et l'action de la MINUSTAH sont indispensables. Par conséquent, nous réaffirmons notre attachement sans faille au renouvellement du mandat de la MINUSTAH et à sa présence en Haïti au cours des années à venir.

L'Espagne s'associe bien évidemment à la déclaration faite par le Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne.

Pour finir, puisque la présidence argentine s'achève à la fin de ce mois d'août, il m'est agréable de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, du rôle actif et efficace que vous avez joué pendant cette période.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Trinité-et-Tobago.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM tient à féliciter l'Argentine, pays frère, également membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour le travail remarquable qu'il a accompli à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'août.

Nous nous réjouissons aussi de la décision du Secrétaire général de nommer un de nos ressortissants, l'Ambassadrice Sandra Honoré, comme sa Représentante spéciale et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous sommes profondément confiants en sa capacité à superviser le travail du système des Nations Unies en Haïti, en collaboration avec les autorités haïtiennes, afin d'exécuter le mandat de la Mission. Dans le même temps, la CARICOM rend hommage à l'ancien Représentant spécial adjoint par intérim pour Haïti, M. Nigel Fisher, pour sa précieuse contribution à la MINUSTAH et au développement d'Haïti.

Le rapport du Secrétaire général (S/2013/493) fournit d'utiles informations sur les progrès des efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'instaurer durablement la paix et la stabilité en Haïti dans le cadre de sa Mission. La CARICOM estime, pour sa part, que la stabilité et le développement économique d'Haïti sont inextricablement liés au programme de développement global de notre sous-région. La CARICOM loue en conséquence les efforts de la MINUSTAH, qui ont permis d'accroître la stabilité en Haïti. Nous accueillons également avec satisfaction la décision du Conseil de sécurité, par sa résolution 2070 (2012), de renouveler le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2013, et nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger de nouveau ce mandat jusqu'en 2014.

La CARICOM se félicite également des projets visant à encourager l'investissement, qui jouera un rôle critique d'impulsion au développement social et économique d'Haïti. Néanmoins, nous postulons que l'assistance internationale doit être alignée sur les priorités nationales d'Haïti de façon à ce que se fasse correctement au niveau du pays la prise en charge des programmes censés bénéficier au peuple haïtien.

Nous applaudissons également aux importantes avancées enregistrées par le Gouvernement haïtien, avec le franchissement de certaines étapes politiques servant

d'indicateurs des progrès. Nous restons confiants que le pays poursuivra sur sa lancée actuelle, et que toutes les parties au processus politique seront capables de laisser de côté leurs divergences et de travailler ensemble dans un esprit de compromis pour mettre en place les dispositifs permettant la tenue des élections sénatoriales, municipales et locales qui n'ont que trop attendu.

La CARICOM note les progrès accomplis dans le respect de l'état de droit en Haïti, comme l'illustre le programme des « 5 E » du Gouvernement, dont l'un des piliers est l'état de droit. Nous nous félicitons particulièrement de la réduction des troubles civils, des homicides et des enlèvements, ainsi que de la stabilisation relative de la situation du pays sur les plans politique et de la sécurité, avec une diminution notable des crimes les plus graves. Nous trouvons encourageante la comparution devant la justice, en février, de deux anciens présidents. Nous voyons dans ce qui précède des signes positifs d'une tendance à la stabilisation et des preuves de l'acceptation croissante du processus judiciaire, qui est un élément indispensable du maintien de l'état de droit.

Nous trouvons également encourageante l'amélioration des performances de la Police nationale d'Haïti depuis qu'elle a assumé des responsabilités croissantes dans le maintien de la sécurité intérieure. Nous faisons toutefois observer que les objectifs du plan de développement de la Police nationale sont subordonnés à un engagement constant de la part du Gouvernement et des partenaires d'Haïti afin que le plan puisse disposer de ressources suffisantes pour rester viable.

Un certain nombre d'autres évolutions positives sont à noter en Haïti suite au tremblement de terre dévastateur de 2010 et aux destructions supplémentaires déplorées dans le sillage de l'ouragan Sandy l'année dernière. Elles comprennent la mise en place d'une commission interministérielle des droits de l'homme, la réinstallation d'un certain nombre de personnes déplacées et les efforts de lutte contre l'épidémie de choléra, notamment ceux qui ont été entrepris dans le sillage de l'initiative du Secrétaire général à l'appui des plans du pays dans ce domaine. Les efforts déployés par les autorités haïtiennes en faveur du développement socioéconomique, y compris les grandes avancées accomplies par le Président Martelly aux fins d'attirer les investissements étrangers directs, méritent également d'être mis en exergue.

La CARICOM reste cependant gravement préoccupée par la diminution de l'aide internationale aux travaux de remise en état en Haïti. Cette situation est préoccupante, au cœur de la saison des cyclones, compte tenu de la vulnérabilité d'Haïti aux ravages des tempêtes. Nous exhortons par conséquent toutes les parties n'ayant pas versé toutes leurs contributions à le faire afin d'assurer l'exécution rapide des mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies, dont le travail est déterminant pour l'instauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité, la protection des droits de l'homme et la promotion du développement dans les États concernés.

Si des progrès ont été faits dans plusieurs domaines, Haïti continue de connaître une crise politique, sociale et économique et de ce point de vue, le but du présent débat n'est pas de savoir si la MINUSTAH doit achever ses travaux mais plutôt de se concentrer sur les changements à opérer en Haïti et au sein de la Mission afin qu'un retrait graduel soit conditionné au renforcement des institutions et étayé par des progrès vers une stabilisation durable.

Pour terminer, la CARICOM reste déterminée à travailler de concert avec les autres partenaires de la communauté internationale à l'appui du programme du Gouvernement haïtien et des efforts de la MINUSTAH à cet égard, afin de faciliter une stabilisation durable ainsi que le développement social et économique d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Sandra Honoré, pour qu'elle réponde aux observations qui ont été faites.

M^{me} Honoré (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord me joindre aux autres orateurs pour saluer l'initiative prise par l'Argentine, au cours de sa présidence du Conseil de sécurité, d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil la question concernant Haïti et l'examen connexe du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2013/493). J'apprécie hautement l'appui exprimé au travail de mes prédécesseurs au poste de Représentant spécial du Secrétaire général, au travail du personnel militaire, civil et de police, y compris les volontaires des Nations Unies, ainsi que l'appui exprimé aux efforts de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, alors que nous continuons d'aider le Gouvernement haïtien à maintenir un climat de stabilité et de sécurité. J'ai également relevé l'appui exprimé par les membres du Conseil et les autres États Membres à la recommandation

du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la Mission d'une année supplémentaire.

Il a été dûment pris note des préoccupations, ainsi que des recommandations et des conseils opportuns donnés à la Mission sur les aspects critiques de son travail avec le Gouvernement haïtien, conformément au plan de consolidation conditionnel 2013-2016 de la MINUSTAH présenté en mars par le Secrétaire général dans les principaux domaines que constituent la formation de la police, le renforcement des capacités en matière électorale, l'état de droit et les grandes questions de gouvernance, dont la promotion d'un dialogue en vue d'un consensus politique minimal sur les élections, le programme législatif et le renforcement des institutions de l'État. Les progrès qui ont été soulignés par les orateurs aujourd'hui dans ces domaines clés ainsi que les buts qui restent encore à atteindre revêtent un caractère indispensable dans l'optique de la mise en place d'un cadre propice à la réalisation des objectifs socioéconomiques définis par l'Administration du Président Martelly, dans les programmes définis par son gouvernement, en particulier les priorités du programme des « 5 E » : éducation, emploi, énergie, environnement et état de droit.

J'ai également pris note des commentaires faits sur les difficultés et les défaillances systémiques que connaît Haïti et sur l'appui que doivent apporter la MINUSTAH et les équipes de pays des Nations Unies à l'action humanitaire et aux efforts à caractère social

ou aux fins du développement et de la stabilisation, portant, notamment, sur la réduction de la violence de proximité et les projets à effet rapide.

Le Conseil peut être assuré que les plaidoyers faits par les membres pour que la Mission, dans son travail en matière de droits de l'homme, accorde une attention particulière aux droits des femmes et des enfants, ont été pris en considération et qu'ils continueront d'inspirer notre travail.

J'ai indiqué plus tôt que les parties prenantes en Haïti avaient toutes exprimé leur appui au dialogue comme moyen d'arriver à une entente sur le renforcement des piliers de la gouvernance démocratique dans le pays. Je ne saurais trop insister sur la nécessité d'ouvrir ce processus à tous si l'on veut sortir de l'impasse et créer un cadre permettant au Gouvernement et à la société de concentrer sereinement leurs efforts sur les nécessités pressantes du pays en matière de développement socioéconomique. La MINUSTAH continuera d'appuyer tous les efforts déployés de bonne foi dans ce sens et elle apprécie l'appui non démenti du Conseil de sécurité à cet égard, ainsi que dans le cadre des autres tâches qui lui ont été confiées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 45.